

REVUE DE PRESSE

28 mai 2024

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias* sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence

Journée de la valorisation du personnel scolaire

En éducation, chaque rôle est principal

Québec, le 28 mai 2024 – En cette *Journée de la valorisation du personnel scolaire*, la Fédération des centres de services scolaires du Québec réaffirme son engagement à soutenir et à promouvoir l'excellence dans nos écoles, tout en reconnaissant l'importance cruciale du personnel scolaire dans la réalisation de cette mission. Elle incarne un moment de gratitude envers celles et ceux qui se dévouent au bien-être, à la sécurité et à la réussite éducative de tous les élèves.

« *Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance envers le personnel des écoles, des centres de formation professionnelle, des centres d'éducation des adultes et des secteurs administratifs des centres de services scolaires. Qu'ils occupent un rôle éducatif, administratif, de gestion ou de soutien, ces individus travaillent au quotidien pour créer des environnements d'apprentissage et de travail accueillants, inclusifs, sains et sécuritaires. Leur dévouement inlassable vise à créer les conditions propices au développement du plein potentiel de plus d'un million d'élèves, garantissant ainsi leur réussite éducative. Je leur adresse mes plus sincères remerciements pour leur contribution!* », s'est exprimé la présidente-directrice générale de la FCSSQ, Mme Caroline Dupré.

À propos de la FCSSQ

La FCSSQ regroupe l'ensemble des centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral. Les centres de services scolaires veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La FCSSQ offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, financement, transport scolaire, formation professionnelle, services éducatifs aux jeunes et aux adultes, des services juridiques et de la formation. Conjointement avec le MEQ, la FCSSQ coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

– 30 –

Source : Emilie Desbiens

Conseillère aux communications

Fédération des centres de services scolaires du Québec

Tél. : 418-951-9892

edesbiens@fcssq.quebec • www.fcssq.quebec

LEDEVOIR

Interdire les «pushers virtuels»?

PIERRE TRUDEL



Les réseaux sociaux sont des « pushers virtuels », affirme le premier ministre du Québec, François Legault. Ils sont configurés pour maximiser le temps passé en ligne par les usagers. Dans plusieurs milieux, on revendique la mise en place de mesures pour lutter contre les effets préjudiciables engendrés par le fonctionnement mal encadré de ces espaces virtuels. Plusieurs des écueils observés à l'égard de la fréquentation des réseaux sociaux découlent des procédés déployés par les plateformes en ligne afin de valoriser l'attention des usagers. C'est là-dessus que les États doivent agir.

Dans son rapport de 2024 intitulé Perturbations à l'horizon, le centre d'excellence en prospective Horizons de politiques Canada parle de la difficulté croissante éprouvée par les gens à déterminer ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas comme de l'un des plus importants problèmes de notre époque. En France, un rapport remis au président Emmanuel Macron documente les effets néfastes de la surfréquentation des écrans, notamment chez les jeunes. Au Québec, des militants de la Coalition avenir Québec préconisent de limiter l'accès aux réseaux sociaux des personnes de moins de 16 ans.

Mais nous vivons dans un monde où la capacité d'interagir dans un environnement connecté est essentielle. Interdire aux individus de fréquenter ces réseaux est irréaliste et liberticide. Surtout, de telles mesures ne visent pas la source du problème. Pour répondre aux inquiétudes bien réelles que suscite la fréquentation des réseaux sociaux, il faut plutôt agir sur les procédés qu'ils déploient afin de maximiser l'engagement des usagers.

Captation de l'attention

Le fonctionnement des réseaux sociaux repose sur la captation et la valorisation des masses de données que génèrent les individus par le truchement des multiples

dispositifs connectés qui font désormais partie de leur vie quotidienne. Une fois captées, ces données sont compilées afin de mesurer ce qui mobilise l'attention des individus. De puissants procédés de traitement des informations sont utilisés afin de maximiser l'engagement des individus en ligne et d'ainsi rentabiliser de diverses façons cette attention, qu'il est désormais possible de quantifier et d'analyser.

De plus en plus, on constate les effets délétères des stratégies commerciales visant à maximiser l'engagement des jeunes dans les espaces des réseaux sociaux. On souligne les risques de manipulation et les dérives qui peuvent résulter de l'usage mal encadré de technologies comme l'intelligence artificielle. Le potentiel qu'ont ces technologies de gommer les capacités de distinguer ce qui est vrai de ce qui est factice menace les équilibres essentiels des sociétés démocratiques.

Pour prévenir l'utilisation abusive de telles technologies de traitement massif de données afin d'induire les gens en erreur ou de les manipuler, il faut des lois. Il faut des règles pour protéger l'intégrité de l'attention des individus qui utilisent les réseaux sociaux. Face à la généralisation des plateformes et à la multiplication des procédés de ciblage susceptibles de court-circuiter les défenses attentionnelles des individus, il importe de mettre à niveau le cadre juridique protégeant la liberté d'expression et surtout l'intégrité de l'attention.

La protection de l'intégrité de l'attention est d'ailleurs depuis longtemps le fondement d'un vaste ensemble de règles comme celles qui assurent l'intégrité des messages, l'intégrité et la loyauté des publicités électorales, des publicités politiques ou des publicités commerciales.

Les réseaux sociaux peuvent être des objets dangereux aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Plutôt que de laisser aux parents et aux enseignants la responsabilité d'en policer l'usage, il faut agir sur leurs configurations qui sont à la source des dérives subies par les usagers.

Une piste à suivre est celle tracée par la Commission européenne. Elle a demandé aux très grandes plateformes et aux moteurs de recherche comptant plus de 45 millions d'utilisateurs actifs dans l'Union

européenne, comme TikTok, Facebook, Google ou X, de prendre des mesures afin de contrer les risques de manipulations en ligne au moment des élections européennes qui se dérouleront dans quelques jours. Ces mesures visent notamment les contenus générés par l'intelligence artificielle tels que les deepfakes ou la désinformation. La Commission demande aux très grandes plateformes de surveiller leurs configurations afin de réduire les risques de diffusion de désinformation électorale.

Voilà le type de mesures que les autres États devraient se dépêcher de mettre en oeuvre pour garantir la

protection de l'intégrité de l'attention des individus qui évoluent dans les espaces en ligne.

Pour protéger efficacement les jeunes et les moins jeunes des conséquences néfastes des réseaux sociaux, il est nécessaire de réglementer au niveau des processus algorithmiques qui sont à la source des dérives que l'on redoute. Plutôt que s'épuiser à interdire l'usage des dispositifs connectés et la fréquentation des réseaux sociaux, il faut agir sur les mécanismes par lesquels les plateformes en ligne transforment en dollars l'attention que les individus portent à ce qu'ils voient ou entendent.



Baissons la barre plus bas!

Vous connaissez le limbo?

Cette danse originaire des Antilles qui consiste à passer sous une barre qu'on ne cesse d'abaisser?

Eh bien, ça représente parfaitement la façon dont on éduque maintenant les jeunes. Au Québec, mais un peu partout en Occident.

Au lieu d'encourager les élèves à se dépasser (« Plus vite, plus haut, plus fort », comme disait l'autre), on ne cesse de baisser la barre pour leur faciliter la tâche.

On ne tire pas les jeunes vers le haut. Mais vers le bas.

TOUJOURS PLUS BAS

Le 18 mai dernier, *Le Devoir* a publié un texte sur le EROFA (Études pour la rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui).

Ce groupe de recherche, qui a présenté les conclusions d'une étude au dernier congrès de l'ACFAS propose qu'on « simplifie » l'orthographe afin que la « langue française soit moins élitiste ».

Selon ces chercheurs, on devrait supprimer les consonnes doubles et les lettres « muettes ». Ainsi, « HOMME » pourrait s'écrire

« OM ».

Et on devrait supprimer tous les accords de participes passés avec le verbe « avoir ».

Vous savez, le participe passé qui s'accorde avec le complément d'objet si celui-ci est placé AVANT le verbe « avoir »?

C'est tellement dur! Tellement difficile! Au lieu d'essayer de faire comprendre cette règle aux jeunes, on a juste à la faire disparaître, tiens!

Allez, ouste, un obstacle de moins!

« Gonna do the limbo rock/All around the limbo clock... », comme chantait Chubby Checker.

Allez, on baisse la barre! Afin de s'assurer qu'un max d'élèves passe!

« On se retrouve avec un système qui, malheureusement, cause beaucoup de problèmes sociaux, a dit

l'une des chercheuses du EROFA au *Devoir*. On peut aller à l'école pendant très longtemps et encore faire beaucoup de fautes. Ça peut causer du découragement, de l'insécurité linguistique. Il y a aussi les nouveaux arrivants. La francisation des nouveaux arrivants, c'est très compliqué. »

Eh oui : l'insécurité linguistique!

On est rendu là, les amis. Les p'tits lapins se sentent insécures car les règles de grammaire sont trop dures, bou hou hou.

« First you spread your limbo feet/Then you move to limbo beat... »

Plus lent, plus bas, moins fort! Ça, c'est une devise, n'est-ce pas, monsieur de Coubertin?

Et que dire de l'insécurité mathématique?

Faudrait aussi simplifier les règles d'algèbre! C'est tellement dur, l'algèbre.

L'hypoténuse, c'est quoi ça? Une maladie du nez?

CANCRES EN HERBE

Et c'est comme ça que petit à petit, on forme des ignares.

« Des analphabètes », comme disait la courageuse chargée de cours Pascale Bourgeois dans son excellente lettre ouverte que *Le Journal* a publiée le 21 mai dernier.

(« Que *Le Journal* a publié », car le participe passé s'accorde avec le complément d'objet « LETTRE » qui est placé AVANT le verbe « avoir » – ouf, c'est compliqué, hein? Allez, on prend une pause, on a tous fait un gros effort...)

Quand j'étais jeune, on regardait Génies en herbe et Les héros du samedi au canal 2.

Aujourd'hui, ces émissions ne pourraient plus être diffusées.

Trop élitistes.

C'est pas beau d'encourager l'excellence, ça fait de la peine aux cancrés.

Aujourd'hui, les champions sont mal vus. On leur préfère les victimes.

Ceux qui font pitié. Qui ont de la misère.

Et qui tirent le diable par la queue.



Gérer « avec des Mr Freeze »

Des enseignants déplorent la difficulté de gérer la chaleur suffocante dans les écoles de Montréal... en mai

Des enseignants et des élèves en pleine préparation d'examens de fin d'année doivent déjà supporter dans leur classe des températures de 29 °C, un problème qui se répète de plus en plus souvent.

DOMINIQUE SCALI
Le Journal de Montréal

« Je suis chanceuse. C'est moi qui ai la classe "froide" de l'école », dit le plus sérieusement du monde Magalie (nom fictif, pour éviter des représailles par leur direction), qui enseigne au primaire à Montréal.

Dans son local, il a fait 29 °C mercredi. Et ce, alors que le mois de mai n'est pas terminé.

« La chaleur, on gère ça avec des Mr Freeze », ironise-t-elle. Chez mes collègues de l'étage d'en haut, ça a monté jusqu'à 34 °C », souligne-t-elle.

Grâce aux nouveaux capteurs de CO² installés dans toutes les écoles, les professeurs peuvent voir en temps réel la température et le taux d'humidité dans leur local.

Des enseignants ont publié des photos de leur capteur sur les réseaux sociaux récemment pour illustrer les conditions infernales dans lesquelles les met la vétusté de leur bâtiment.

La plupart de ces bâtisses ont été construites au début du 20^e siècle, à une époque où les épisodes de chaleur en mai, juin ou septembre étaient exceptionnels.

Les températures ont clairement dépassé la normale de 21 °C la semaine dernière, le mercure ayant atteint 31,3 °C à Montréal, indique Kevin Cloutier de MétéoMédia.

Or, ces épisodes sont appelés à se répéter de plus en plus souvent en raison des changements climatiques. À l'échelle de la planète,

avril 2024 a été le 11^e mois consécutif le plus chaud de l'histoire, illustre le météorologue.

« DÉGUEULASSE »

Dans la classe d'Antoine (nom fictif), il faisait si humide mercredi que les 29 °C ont dû avoisiner les 45 °C de ressenti, estime-t-il.

« C'est dégueulasse [...] Quant à moi, c'est de la négligence » de la part de l'école, s'indigne-t-il.

Les enseignants interrogés voient de façon flagrante les symptômes sur leurs élèves : ils sont affaiblis sur leur bureau, sans parler de l'absentéisme.

Dans certains locaux, même l'ouverture des fenêtres ou l'installation de ventilateurs n'arrivent pas à faire baisser la température ressentie, rapportent les enseignants.

« Littéralement, il y a des moments où j'arrête d'enseigner et je vais au parc [avec les jeunes] parce que ça ne sert juste à rien », avoue Magalie.

CHANCE ÉGALE AUX EXAMENS ?

Certains y voient un enjeu d'équité entre les jeunes qui étudient dans un vieux bâtiment et ceux qui sont au privé ou dans une école neuve.

« Est-ce que tous les élèves ont les mêmes chances de réussir ? » se demande Xavier (nom fictif), qui est en pleine préparation des examens d'histoire du ministère.

Tous les jeunes de 4^e secondaire seront soumis au même test d'une durée de trois heures au même moment, mais ses élèves à lui risquent de souffrir de la chaleur tandis qu'ailleurs, les jeunes le passeront confortablement à l'air climatisé.



Impossible d'installer leur propre clim

DOMINIQUE SCALI

Le Journal de Montréal

Les problèmes de chaleur suffocante en classe ne sont pas pris au sérieux par les dirigeants scolaires, déplorent des enseignants qui se font refuser l'installation d'un air climatisé dans leur local, même à leurs frais.

« À part distribuer des popsicles, il n'y a pas grand-chose qui est fait », déplore Éliane (nom fictif), une enseignante du primaire dont le capteur présentait un taux d'humidité de plus de 60 % jeudi.

« Reste plus qu'à supporter l'insupportable », soupire celle qui était déjà en nage avant même l'arrivée des enfants.

Dans les dernières années, plusieurs enseignants se sont fait refuser l'installation d'un climatiseur, même lorsqu'ils proposaient de le payer de leur poche, note Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal.

Antoine a voulu apporter le sien et s'est fait dire non sous prétexte qu'il lui fallait un appareil homologué par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

« J'ai donc demandé un appareil homologué. On a refusé et on ne m'a jamais expliqué pourquoi », rapporte-t-il.

MÊME AVEC UN BILLET MÉDICAL

M^{me} Beauvais-St-Pierre rapporte le cas d'une personne qui avait un problème médical particulier, avec billet du médecin, et qui s'est quand même fait refuser ces solutions.

« L'argument invoqué était que l'installation et l'entretien de l'appareil seraient coûteux et demanderaient des ressources humaines », dit-elle.

Par courriel, le CSSDM explique devoir tenir compte des « caractéristiques architecturales » de chaque école, dont certaines ne permettent

pas d'accueillir un système de ventilation complet.

« Une grande importance est accordée au fait de s'hydrater régulièrement », précise Alain Perron, du service des communications.

De son côté, la CNESST indique qu'il n'existe pas de normes de température spécifiques aux milieux scolaires.

« Il revient à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour protéger [...] l'intégrité physique et psychique du travailleur », répond-on par courriel.

VENTILATEURS BRISÉS

Magalie, elle, n'a même pas de ventilateur puisque la plupart de ceux achetés par le concierge l'an dernier sont déjà brisés.

Pendant ce temps, presque tous les enseignants interrogés mentionnent qu'il y a bel et bien de la climatisation... dans le bureau de leur direction ou direction adjointe.



ChatGPT pour tricher dès le primaire

L'intelligence artificielle est un enjeu pour les profs qui voient de plus en plus d'élèves l'utiliser pour leurs travaux

Les robots conversationnels comme ChatGPT donnent du fil à retordre aux enseignants en cette fin d'année scolaire. Des élèves s'en servent pour tricher lors de travaux d'évaluation ou d'examens... parfois même dès le primaire.

DAPHNÉE DION-VIENS
Le Journal de Québec

Marie-Pier, une enseignante de sixième année, a deux élèves qui ont récemment avoué avoir utilisé ChatGPT dans le cadre de travaux d'évaluation qui ont été faits à la maison.

Son propre fils, qui fait sa cinquième année dans une autre école, a aussi récemment dénoncé un autre élève qui a eu recours à ChatGPT pour faire des travaux en pleine classe, avec l'ordinateur qu'il utilise au quotidien en raison de troubles d'apprentissage.

« Ça se parle beaucoup entre enseignants, même au primaire. C'est arrivé aussi dans d'autres classes de mon école. Je pense que c'est quand même assez généralisé », affirme Marie-Pier.

Certains élèves ont une bonne connaissance de l'outil et de ce qu'il peut faire, puisqu'un jeune a même demandé à ChatGPT de lui fournir une réponse en utilisant le vocabulaire d'un enfant de 11 ans, a-t-il raconté à son enseignante.

« On essaie de les sensibiliser au fait que c'est du plagiat, mais c'est quand même assez complexe et ils sont jeunes pour comprendre ces choses-là, affirme-t-elle. Ils nous disent : c'est là, pourquoi on ne l'utiliserait pas ? »

UNE « VAGUE » QUI SECOUE LE SECONDAIRE

Au secondaire, davantage d'élèves utilisent ChatGPT pour tricher cette année, ont indiqué plusieurs enseignants au *Journal*.

« Je l'ai vraiment senti au mois d'avril. Je me suis

dit : là, on a un problème », lance Hugo Laplante, qui enseigne la chimie dans une école secondaire de Québec.

Ce prof estime que 6 ou 7 de ses 40 élèves pourraient avoir utilisé l'intelligence artificielle pour rédiger un travail d'évaluation réalisé à la maison et remis récemment.

Confronté à ce problème, l'enseignant a choisi d'ouvrir la discussion en classe avec ses élèves, « plutôt que de jouer à la police ». Plusieurs jeunes lui ont alors avoué avoir eu recours au robot conversationnel.

« ChatGPT, bien utilisé, c'est un outil extraordinaire. [...] Mais est-ce que les jeunes ont la maturité pour l'utiliser de cette façon-là ? J'ai de grands doutes », laisse tomber M. Laplante.

Dans une autre école secondaire, plusieurs élèves qui ont des ordinateurs avec des logiciels d'aide à l'apprentissage se sont servis de ChatGPT lors d'une évaluation en écriture, qui s'est échelonnée sur plusieurs périodes de classe, a raconté au *Journal* un enseignant de français qui a demandé l'anonymat.

La situation est à ce point répandue dans cette école qu'un examen de reprise sera organisé pour ces élèves.

« ENTOURLOUPETTE » INFORMATIQUE

Une autre enseignante, Valérie Lauzier, raconte que deux de ses élèves ont réussi cette année, grâce à une « entourloupette » informatique, à utiliser ChatGPT lors d'une évaluation d'écriture rédigée à l'ordinateur, en classe, même si la rédaction devait se faire sur une plateforme sécurisée.

Dans son école, tous les élèves ont un Chromebook.

« Pour moi, l'enjeu principal, c'est la lâcheté intellectuelle, affirme M^{me} Lauzier. Il faut réagir, je ne trouve pas qu'on est en amont. On est plutôt en train de se faire ramasser par la vague. »



Les profs disent être laissés à eux-mêmes

DAPHNÉE DION-VIENS
Le Journal de Québec

Alors que ChatGPT s'infiltré de plus en plus dans les travaux d'élèves du primaire et du secondaire, des enseignants se sentent bien seuls et réclament des directives claires et des armes plus solides pour mener ce combat.

« J'aimerais bien ça que nos centres de services nous fournissent des lignes directrices, affirme Hugo Laplante, qui enseigne la chimie au secondaire. C'est vraiment comme si ça n'existait pas. On fait tout comme on pense, on en jase dans la salle des profs... On est vraiment laissés à nous-mêmes. »

Plusieurs enseignants utilisent des outils de détection de l'intelligence artificielle, accessibles en ligne, mais aucun n'est sûr à 100 %, fait remarquer M. Laplante, qui a plutôt relevé des « incohérences » d'un outil à l'autre.

Pour un même travail, un logiciel peut indiquer que le texte a été rédigé presque entièrement par une IA, alors qu'un autre logiciel pourrait plutôt indiquer le contraire, a-t-il constaté.

Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de faire le tri parmi tout ce qui est offert en ligne, ajoute l'enseignante de français Valérie Lauzier.

« Là, c'est laissé à la discrétion de l'enseignant. On est un peu dans la brousse avec ça. »

« TOUT LE MONDE EST DÉPASSÉ »

Cette nouvelle réalité « ajoute encore une couche » sur les épaules des enseignants, déplore Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement.

Les enseignants doivent maintenant vérifier et contre-vérifier l'intégrité des travaux réalisés à la maison, tout en mettant en place un encadrement plus serré pour les

élèves qui utilisent un ordinateur en classe, indique celle qui réclame une réflexion en profondeur sur la place du numérique à l'école.

« Tout le monde est dépassé présentement », laisse-t-elle tomber.

POUR UNE UTILISATION ÉTHIQUE

À la Fédération des centres de services scolaires, on indique être « en apprentissage accéléré » tout en souhaitant « veiller à une utilisation éthique de l'outil sur la base du jugement critique ».

« Lorsque l'utilisation de ChatGPT sera plus connue et mieux maîtrisée, des balises seront certainement instaurées ultérieurement [...]. Les directions d'établissement recueillent annuellement leurs besoins de perfectionnement. Les enseignants ont ainsi la possibilité de faire part de leurs besoins à cet égard », peut-on lire dans une déclaration écrite.



LE CHEMIN SAINTE-FOY SERVIRA D'EXEMPLE

LA VILLE DE QUÉBEC SE RÉJOUIT QUE LA PISTE CYCLABLE AIT PERMIS DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'EXCÈS DE VITESSE DEVANT UNE ÉCOLE

STÉPHANIE MARTIN

Satisfaite de voir que la piste cyclable a réduit la vitesse des automobilistes sur le chemin Sainte-Foy, l'administration Marchand veut reproduire l'exemple un peu partout en ville pour améliorer la sécurité des artères.

Le Journal révélait hier que le nombre de contraventions données par les policiers pour excès de vitesse avait diminué de façon importante sur le chemin Sainte-Foy, près de l'école Anne-Hébert.

La mise en place d'une piste cyclable en 2023 sur ce segment semble avoir contribué à la réduction de la vitesse des automobilistes.

Le vice-président du comité exécutif et responsable de la sécurité routière, Pierre-Luc Lachance, fait le même constat, qui ne le surprend pas.

«C'est quelque chose qu'on prévoyait. Ce n'est pas pour rien qu'on a toujours dit que ce projet était un projet de sécurité routière.»

«COPIER-COLLER»

Et l'administration Marchand prévoit maintenant de refaire l'expérience dans d'autres secteurs en ville.

«Ça va se reproduire ailleurs », confirme Pierre-Luc Lachance. C'est prévu dans le plan de déploiement des corridors Vélo cité, à l'horizon 2034.

«On a une quinzaine de projets, 150 km à la grandeur de la ville. Dès cette année, on développe plusieurs secteurs, notamment à Charlesbourg, sur la rue du Pont,

sur Marie-de-L'Incarnation [où] c'est presque un copier-coller de ce qu'on a fait sur le chemin Sainte-Foy, on va aussi sur le boulevard Neilson, sur Dalhousie», illustre-t-il.

Devant ces aménagements de rue, les automobilistes sont amenés à ralentir et à être plus attentifs, ajoute-t-il.

«L'objectif est de faire que tous les usagers aient une façon de se déplacer de façon sécuritaire», affirme M. Lachance, qui souligne que le but n'est pas de créer de la congestion.

BOUCHONS

Si des bouchons surviennent à certains moments, sur le chemin Sainte-Foy, c'est, selon lui, mineur.

«Les gens se sont réparti à travers les différentes autres artères. On voit un ajustement des comportements et ça se continue. Ça va se faire sur plusieurs années, ces changements de comportement.»

Le gestionnaire artériel est aussi mis à contribution, pour rendre le tout plus fluide.

Concernant la piste sur le chemin Sainte-Foy, son prolongement ne se fera pas dans un avenir rapproché, indique le conseiller.

On veut s'arrimer avec d'éventuels travaux d'aqueduc ou d'égout et on a d'autres chantiers ailleurs en ville en priorité, indique M. Lachance.

Protégez-Vous

Méningite: un nouveau vaccin offert aux adolescents

Par Mathieu Ste-Marie, Verdict santé

Ce printemps, les élèves de 4e et de 5e secondaire peuvent obtenir un nouveau vaccin contre le méningocoque qui protège mieux que le précédent. Ce vaccin a déjà été offert aux élèves de 3e secondaire l'automne dernier.

Alors que le précédent vaccin protégeait contre seulement un des cinq sérogroupes de méningocoque (le C), le nouveau protège contre les sérogroupes A, C, W et Y. Ce vaccin a été introduit spécialement pour contrer la hausse de l'incidence de l'infection au méningocoque de type Y au Québec.

Entre septembre 2022 et avril 2024, 47 cas ont été recensés au Québec, dont 14 étaient des individus de 14 à 18 ans, selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux rapportées par le quotidien La Presse. Cinq personnes ont perdu la vie en raison de cette infection.

Le spécialiste en santé publique et en médecine préventive à l'Institut national de santé publique du Québec le Dr Nicholas Brousseau se veut toutefois rassurant. «Nous ne constatons pas une augmentation globale de méningite à méningocoque. Il y a simplement plus d'infections à méningocoque de séro groupe Y et moins dans les autres sérogroupes», explique-t-il.

Deux doses de vaccin

Le programme québécois d'immunisation prévoit l'administration d'une dose du vaccin contre le méningocoque de séro groupe C à l'âge de 18 mois, puis d'une deuxième dose en troisième année du secondaire.

Jusqu'à l'an dernier, la seconde injection protégeait seulement contre le séro groupe C. Dorénavant, elle protège contre les quatre sérogroupes mentionnés plus haut.

Cette deuxième dose est administrée à cet âge, puisque ce sont les adolescents qui sont le plus à risque de contracter la méningite. «Beaucoup d'adolescents

peuvent avoir cette bactérie dans la gorge, sans que cela puisse poser de problème. Malheureusement, chez quelques personnes, cette bactérie peut se frayer un chemin dans leur corps et causer une infection grave», observe le Dr Brousseau.

Au Québec, de 5 à 10 % des personnes en bonne santé sont porteuses du méningocoque, mais elles ne présentent pas de symptômes. Elles peuvent toutefois transmettre la maladie.

Un rappel du vaccin pour les 4e et les 5e secondaire

La Santé publique recommande aux élèves de 4e et de 5e secondaire un rappel de ce nouveau vaccin. Cette recommandation vaut également pour les jeunes qui ne figurent pas dans ces groupes, mais qui ont l'âge d'y être. «Ce rappel sera offert dès le printemps 2024 à l'école et selon l'organisation régionale des services de vaccination», indique le gouvernement sur son site Web.

Rappelons que ces jeunes ont reçu l'offre de vaccination contre le méningocoque de séro groupe C lorsqu'ils étaient en 3e secondaire.

Ce vaccin est également recommandé aux personnes présentant des facteurs de risque génétiques précis, dont celles n'ayant pas de rate ou dont la rate ne fonctionne pas bien. Les voyageurs se rendant dans les régions où le risque d'infection à méningocoque est élevé peuvent aussi le recevoir, mais ils doivent payer pour l'injection.

Une maladie virulente

Le méningocoque peut se transmettre par les sécrétions du nez ou de la gorge des personnes infectées.

Même si l'infection au méningocoque est plutôt rare, elle peut causer la méningite, une infection des enveloppes du cerveau qui peut être très virulente. Cette maladie peut entraîner la surdité, des troubles cardiaques, des problèmes de circulation sanguine, des dommages permanents au cerveau, des amputations des mains ou des pieds et même la mort.

« Environ 10 % des gens qui contractent la maladie en meurent. D'où l'importance d'avoir de bons programmes de vaccination contre cette maladie », indique le Dr Nicholas Brousseau.

Les symptômes suivants peuvent également être observés :

Mal de tête important;

Forte fièvre;

Nausées et vomissements;

Détérioration de l'état général;

Rougeurs ou petites hémorragies de la taille d'une épingle.

Si vous présentez plusieurs de ces symptômes, vous devez rapidement contacter la ligne Info-Santé 811 ou consulter un médecin.

Un moyen de protection efficace

Depuis la mise en place de la vaccination gratuite contre le méningocoque C au Canada, le nombre d'infections graves a diminué de près de 97 %.

Le nouveau vaccin, dont l'efficacité tourne autour de 70 %, devrait permettre une réduction du nombre de cas de méningite au Québec. « Avec ce vaccin, nous voulons réduire la transmission du virus chez les adolescents, qui sont les plus porteurs de cette bactérie », souligne le spécialiste en santé publique.

Les Coops de l'information sont fières de faire équipe avec Verdict santé, le nouveau média dédié à la santé et l'alimentation des Éditions Protégez-vous, afin de vous offrir chaque mardi des contenus qui vous aideront à prendre votre santé et votre bien-être en main au quotidien. Découvrez plus de contenus sur le site de Verdict santé.

ICI  RADIO-CANADA

Des ateliers de robotique et de programmation pour des jeunes de Sept-Îles

CATHERINE PAQUETTE

Il n'y a pas d'âge pour apprendre à programmer un robot ou à piloter un drone. C'est le pari de l'entreprise septilienne OmniZoé Inc, qui offre maintenant des ateliers d'initiation à la robotique à des enfants du primaire, dans le but de susciter leur intérêt pour ces technologies.

Récemment arrivés à Sept-Îles en provenance de la Côte d'Ivoire, Poema Poko Charlotte et son conjoint, enseignant de sciences, ont lancé l'entreprise dans le but d'offrir de la formation continue et des expériences immersives aux Nord-Côtiers.

Tandis qu'elle se concentrait au départ sur l'accompagnement d'entrepreneurs locaux, notamment en ce qui a trait à leur stratégie marketing, l'entrepreneure mise désormais aussi sur la curiosité des jeunes pour les nouvelles technologies.

Mon Dieu! Il y a des Elon Musk ici sur la Côte-Nord!

- Poema Poko Charlotte, présidente de OmniZoé Inc.

Au cours des 10 semaines d'atelier, les enfants du groupe Alpha 1, âgés de 5 à 8 ans, ont pu construire leur propre robot de la compagnie LEGO et le programmer à leur guise.

On permet vraiment aux enfants d'être créatifs dans ce qu'ils font, souligne Poema Poko Charlotte au micro de *Bonjour la Côte*.

Les participants ont ensuite été initiés au pilotage de drone et à la réalité virtuelle à travers des jeux. Grâce à l'utilisation d'un robot acheté par l'entreprise, les apprentis ont aussi pu développer leurs compétences de programmation. Afin de stimuler la participation des parents, un concours en la matière a même été mis sur pied durant la formation des jeunes.

Ils vont avoir à vivre avec ça toute leur vie, donc je pense que c'est assez important qu'ils soient baignés là-dedans assez jeune. Ça paraît qu'il est plus à l'aise avec les technologies, il aide son frère qui est plus vieux, a dit Simon Pelletier, père d'un jeune participant.

Après avoir donné ces ateliers à des jeunes inscrits sur une base volontaire, l'entreprise OmniZoé Inc compte collaborer avec des établissements scolaires. Des élèves de l'école primaire Johnny Pilot, à Uashat, ont d'ailleurs reçu la visite de l'entreprise au cours des dernières semaines.

Avec les informations d'Élia Rousseau

ICI  RADIO-CANADA

Les écoles débordent au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois

MARC-ANDRÉ LANDRY

La hausse de la clientèle cause des problèmes d'espace dans les écoles du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB)

La direction du CSSOB confirme qu'une tendance à la hausse s'est amorcée depuis deux ans, notamment en raison des nouveaux arrivants issus de l'immigration dans la Vallée-de-l'Or.

Les problèmes d'espaces sont vécus dans toutes les écoles du Val-d'Or urbain, mais aussi à Dubuisson, Malartic et Rivière-Héva.

Le portrait de notre territoire change et on doit s'adapter, affirme Jean-François Pressé, directeur général du CSSOB. Les prévisions qu'on reçoit pour les prochaines années sont aussi à la hausse. Juste au cours des deux dernières années, on a ajouté 300 élèves en cours d'année scolaire. On n'a pas le choix de s'imposer un exercice rigoureux pour trouver de nouveaux emplacements. Il faut trouver le moyen d'agrandir par l'intérieur. On ne peut plus déplacer des clientèles dans un rayon de 20 kilomètres, comme le règlement le permet, parce que toutes nos écoles en ville sont toujours pleines.

Pour répondre à ses besoins, le CSSOB doit convertir des locaux de spécialistes en salles de classe dans certaines de ses écoles primaires.

C'est dommage, mais on n'a pas le choix de maximiser les espaces, ajoute M. Pressé. Ça va amener certains spécialistes, comme des enseignants d'anglais par

exemple, à devoir se déplacer davantage dans les classes régulières. On regarde aussi la possibilité de transformer des locaux administratifs en locaux de classe.

Agrandir Ste-Lucie

Le CSSOB mise aussi sur un projet d'agrandissement de l'école primaire Ste-Lucie, qui est à l'étude au ministère de l'Éducation. Déposé une première fois en 2020, le projet qui prévoit l'ajout de huit classes a enfin franchi une première étape d'approbation l'automne dernier.

On attend des nouvelles d'ici l'automne à savoir si le projet sera accepté ou non, précise le directeur général. On a bon espoir, mais cet agrandissement ne serait de toute façon pas finalisé avant trois ou quatre ans. En attendant, on se doit d'être agiles et créatifs.

Jean-François Pressé croit d'ailleurs qu'il faudra pousser la réflexion plus loin, quitte à envisager de construire une nouvelle école à Val-d'Or.

C'est certain qu'on doit continuer à pousser les projets dans lesquels on est déjà investis, mais probablement qu'il devra également émerger de nos réflexions des projets futurs de construction de nouveaux espaces. On voit très bien la population augmenter dans la MRC et c'est aussi le cas pour la population étudiante, conclut-il.

ICI  RADIO-CANADA

Un juge ordonne le retour à l'école d'un ado présumé agresseur

CAMILLE CARPENTIER

Un adolescent de 14 ans accusé d'avoir commis des gestes à caractère sexuel peut continuer de fréquenter la même école que ses présumées victimes. Un juge de la Cour supérieure ordonne sa réintégration en classe, six mois après son expulsion.

L'adolescent fréquente une école secondaire du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN), en Chaudière-Appalaches. Puisqu'il ne peut être identifié parce qu'il s'agit d'un mineur, la décision du juge Jacques Blanchard le désigne comme X.

X est suspendu de son école secondaire à l'automne 2023. Il est soupçonné d'avoir commis des actes à caractère sexuel envers trois présumées victimes, dont deux élèves de son école.

Il est accusé de distribution de pornographie juvénile, de leurre et de possession de pornographie juvénile. L'adolescent, qui a plaidé non coupable, accepte de se conformer à des conditions de remise en liberté. Il lui est interdit de communiquer avec ses présumées victimes ou de se trouver en leur présence.

Trois jours après avoir pris connaissance de ces conditions, la direction de l'école expulse X, qui est transféré dans un autre établissement. Or, sa mère affirme au tribunal qu'il n'y a aucun transport en commun ni taxi scolaire dans le secteur où elle habite et qu'elle n'est pas en mesure d'assurer le transport de son fils.

Plainte déposée

La mère porte plainte au Protecteur national de l'élève. Un service de cours à distance est mis en place pour l'adolescent plus d'un mois après son expulsion. Ses conditions de remise en liberté sont modifiées, lui permettant de retourner dans son école, malgré la présence des autres élèves.

La Protectrice régionale de l'élève rédige son rapport à l'hiver et le transmet au CSSDN. Elle recommande la réintégration de l'élève en classe. Entre-temps, une accusation supplémentaire est portée contre X, soit celle

d'agression sexuelle envers l'une des présumées victimes qui fréquente son école.

Malgré les recommandations, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs décide de maintenir son expulsion.

Cinq mois après avoir été retiré de l'école, X apprend que sa scolarisation à distance est terminée et qu'il se retrouve privé d'instruction.

Crainte d'une présumée victime

La mère de l'adolescent a décidé de se tourner vers les tribunaux. Elle réclame ni plus ni moins que la réintégration sans délai de son fils dans son l'école, afin qu'il puisse terminer sa deuxième année du secondaire.

Devant le tribunal, le CSSDN a expliqué avoir l'obligation d'assurer la sécurité des élèves. X aurait été expulsé puisque l'école en question est de petite taille, rendant difficile de tenir à distance X et les présumées victimes, dont l'une craint d'ailleurs la réintégration de celui-ci.

Dans son jugement rendu au mois d'avril, le juge Blanchard tranche toutefois en faveur de X et de sa mère. Il rabroue le CSSDN, qui n'aurait pas entendu la version des faits de l'adolescent et de sa mère avant de l'expulser.

Balance des inconvénients

Puisque l'adolescent était privé d'éducation au moment de rendre sa décision, le juge affirme que sa réussite scolaire est gravement compromise et qu'il subirait un préjudice sérieux et même irréparable s'il ne pouvait pas retourner en classe.

Or, le juge conclut que c'est X qui se retrouve désavantagé.

Le Tribunal conclut ainsi que la balance des inconvénients favorise X, écrit le juge, précisant que les conditions de remises en liberté permettent au CSSDN de rencontrer ses obligations à l'égard des élèves fréquentant l'établissement.

Le juge a donc ordonné au centre de services scolaire de réintégrer l'élève jusqu'au 11 juin, date prévue du retour en cour de son dossier.

Le CSSDN a refusé de commenter la situation, puisque des accusations criminelles pèsent toujours contre X. L'organisation n'a pas non plus voulu préciser quelles mesures ont été mises en place pour éviter que l'adolescent ne croise ses présumées victimes à l'école.

Toutes les décisions ont été prises dans l'intérêt des victimes, tout en s'assurant de la scolarisation du présumé agresseur.

- Louise Boisvert, coordonnatrice des communications, Centre de services scolaire des Navigateurs

Une loi-cadre réclamée

Cette situation illustre la double responsabilité des établissements scolaires pour le Regroupement des CALACS, les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

C'est important de garantir l'accès à des services scolaires, mais c'est aussi important d'assurer la sécurité

des victimes d'agression à caractère sexuel, illustre la responsable des communications, Justine Chénier.

Elle déplore qu'il n'existe aucun protocole uniforme permettant aux écoles québécoises de savoir comment réagir face à des allégations d'actes à caractère sexuel, créant des réactions à géométrie variable.

Elle plaide pour l'instauration d'une loi-cadre destinée aux écoles primaires et secondaires, comme il en existe pour les cégeps et les universités. La députée de Québec solidaire, Ruba Ghazal, a déposé à deux reprises un tel projet de loi.

Malheureusement, pour le moment, cette loi-là est tablettée par le gouvernement de la CAQ, déplore la députée de Mercier.

Ruba Ghazal explique que cette loi comporterait des protocoles, et définirait les responsabilités des intervenants scolaires. Elle permettrait ainsi aux directions d'école de savoir quoi faire lorsqu'un élève est accusé de gestes à caractère sexuel, mais n'a pas encore été retrouvé coupable.

C'est un outil qu'on donne aux écoles, avec des ressources, pour les aider dans ce genre de situation-là, lorsqu'ils sont pris entre l'arbre et l'écorce, précise Ruba Ghazal.

LE DEVOIR

La direction d'une école privée sous le feu des critiques

D'anciens employés et un syndicat dénoncent la gestion de l'établissement, dont l'avenir est maintenant en suspens

Zacharie Goudreault

Une école primaire privée de Victoriaville susceptible de perdre son permis a fait l'objet de plusieurs dénonciations auprès du ministère de l'Éducation ces dernières années de la part de membres de son personnel. D'anciennes employées blâment le style de gestion de sa directrice générale, qui serait à la source de mauvaises conditions de travail. Des allégations que rejette la principale intéressée.

Ouverte il y a une trentaine d'années, l'Académie internationale Zig Zag, gérée depuis par sa directrice générale et fondatrice, Gloria Danella, a vu son nombre d'élèves au préscolaire et au primaire passer d'une quarantaine au début des années 2000 à quelque 220 aujourd'hui répartis dans deux bâtiments. L'école privée, qui est subventionnée par l'État québécois à titre d'organisme à but non lucratif, est toutefois sous le radar du ministère de l'Éducation, qui renouvelle son permis pour une période restreinte d'une année à la fois depuis 2022, a constaté Le Devoir. Un traitement généralement réservé aux écoles privées où des anomalies ont été décelées par le gouvernement.

Dans son dernier rapport annuel, qui traite de l'année scolaire 2022-2023, la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP) a d'ailleurs indiqué avoir reçu « plusieurs plaintes » portant notamment « sur une insatisfaction du personnel enseignant par rapport au climat organisationnel de l'école de même qu'aux relations et aux conditions de travail ».

« Dans les circonstances, la Commission se demande si le personnel de direction possède réellement les compétences nécessaires pour assurer une bonne gestion de l'établissement », ajoutait l'organisation. Celle-ci a alors recommandé à Québec de ne pas renouveler le permis de cette école privée en raison de son « doute raisonnable sur les compétences de l'équipe de gestion en place ».

Des plaintes au ministère

Joint par Le Devoir, le ministère de l'Éducation a indiqué avoir reçu, depuis 2021, cinq dénonciations de la part du personnel de cette école privée, notamment sur « les conditions de travail, la gestion de l'établissement » ainsi que « l'offre de services à la clientèle ». Québec a tout de même renouvelé l'an dernier le permis de cet établissement jusqu'au 30 juin 2024.

Quant à la possibilité que cette école puisse accueillir des élèves à la rentrée scolaire de l'automne, une décision officielle sera transmise à l'établissement en juin, indique le ministère.

Le président de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ), Stéphane Lapointe, est pour sa part catégorique : le conseil d'administration de cette école doit prendre les mesures qui s'imposent pour changer la direction scolaire, à la lumière de ce rapport « dévastateur ». La FPEP-CSQ confirme d'ailleurs que plusieurs griefs ont été déposés dans les dernières années concernant des questions de harcèlement, de rémunération, de droit à la vie privée et de respect de la convention collective. Certains de ces griefs sont toujours actifs.

« Il faut que le conseil d'administration fasse son job et qu'il nomme des gestionnaires qui peuvent régulariser la situation avec le ministère pour assurer le maintien des services aux élèves et aussi le maintien des emplois » dans cette école, dont l'avenir est menacé, soutient M. Lapointe, en entrevue au Devoir. « Si on maintient cette direction-là, on s'en va dans le mur », souligne-t-il.

Le président du conseil d'administration de l'établissement, Samuel Vaillancourt, n'a pas voulu commenter les critiques dont fait l'objet la direction en

raison des « devoirs de réserve et de confidentialité » qu'il se doit de respecter.

Des problèmes « réglés », selon la direction

Jointe par Le Devoir le 8 mai dernier, Gloria Danella affirme pour sa part que les « problématiques » soulevées dans le rapport de la CCEP étaient circonstancielles à l'année de la rédaction de son dernier rapport annuel et ont depuis été « réglées ».

Elle indique notamment que le remplacement d'employés administratifs qui étaient « partis » au début de la pandémie « parce qu'ils n'avaient pas de salaire » s'est avéré complexe, ce qui a rendu plus ardue la gestion de l'établissement pendant un certain temps. Des travaux d'agrandissement de l'école étaient par ailleurs en cours lorsque la CCEP a réalisé ce rapport, un chantier qui a perturbé la rentrée scolaire de 2022 et qui a occasionné son lot de plaintes de la part d'employés, affirme Mme Danella.

« C'était bruyant, les enseignants avaient mal à la tête, c'est vrai. Mais on ne pouvait pas changer ça. Il fallait attendre que la construction se termine », ajoute la directrice générale, qui précise que ce chantier est maintenant terminé.

Quant aux griefs déposés par des employés se sentant lésés dans le respect de leurs conditions de travail, Mme Danella affirme qu'aucun de ces dossiers n'est « problématique ». « On est en train de régler tous nos griefs », ajoute celle qui rejette les propos de la FPEP-CSQ selon lesquels la gestion de cette école doit changer.

« Je ne sais pas pourquoi il y aurait un problème organisationnel de direction et d'enseignants qui se plaignent quand j'ai des personnes qui ont démissionné [d'autres écoles] pour venir ici alors qu'elles étaient permanentes [dans des écoles] publiques », lance-t-elle.

Dans les deux semaines qui ont suivi cet entretien avec Mme Danella, Le Devoir a été mis au fait d'autres allégations qui ont été ajoutées au présent reportage. La directrice générale a toutefois décliné notre demande d'entrevue visant à lui donner l'occasion de les commenter.

« C'est comme si on reculait 50 ans en arrière »

Dans les dernières semaines, Le Devoir s'est entretenu avec cinq enseignantes ayant travaillé au sein de l'Académie internationale Zig Zag dans les dernières

années, de même qu'avec une ancienne gestionnaire et des parents dont les enfants ont étudié dans cette école avant d'en être retirés. Tous montrent du doigt le style de gestion de la directrice générale, qui serait à la source d'un climat de travail tendu ayant entraîné un important roulement de personnel dans les dernières années.

« À part deux ou trois enseignantes qui sont là depuis longtemps, les gens ne restent pas et souvent ne terminent pas l'année », confie une femme qui a enseigné à cette école privée pendant quelques mois seulement avant de remettre sa démission — en plein milieu d'une année scolaire — parce que le contrôle d'une main de fer de la direction sur son travail l'avait rendue « extrêmement malheureuse ». Cette source, comme la plupart des personnes citées dans le présent article, a requis l'anonymat de crainte de subir des représailles de la part de son ancien employeur.

« C'est comme si on reculait 50 ans en arrière. Il ne faut pas que l'enfant bouge, qu'il s'amuse ; il faut qu'il écrive de 8 h le matin à 4 h le soir, souligne cette enseignante. Il n'y a pas de place au plaisir. »

Les enseignantes contactées indiquent notamment que les bulletins des élèves étaient scrutés à la loupe par la direction, tandis que les classes étaient surveillées de près, les élèves devant avoir un comportement irréprochable, en classe comme dans les corridors, rapportent plusieurs anciens employés ayant fréquenté cet établissement entre 2012 et 2022.

« Elle voudrait que les enfants soient assis droit sur leur chaise pendant 60 minutes, les mains sur le bureau, sans parler », lance Patricia L'Heureux, en référence à la directrice générale. Mme L'Heureux a travaillé au sein de cette école de mars à juin 2021. Son contrat n'a pas été renouvelé par la suite, car la direction de l'établissement ne jugeait pas que l'enseignante était « assez disciplinée avec les élèves », confie-t-elle. « On n'avait pas le droit de dire ce qu'on pense », poursuit celle qui a depuis quitté le milieu de l'enseignement.

Une direction « contrôlante »

« Mme Danella avait des façons de faire chaotiques », confie pour sa part une éducatrice spécialisée qui a travaillé dans cette école d'octobre 2021 à mai 2022. « On me donnait 10 minutes pour rencontrer un élève, pas plus », raconte la dame, qui ne se sentait « pas libre dans [ses] interventions » dans cet établissement, où son enfant a étudié un an avant d'être inscrit dans une autre école de Victoriaville. « Il fallait faire approuver absolument tout », ajoute celle qui qualifie la directrice

générale de l'Académie internationale Zig Zag de « contrôlante ».

En entrevue, Gloria Danella affirme pour sa part que les départs d'employés qui ont eu lieu dans les dernières années dans son école sont survenus dans le contexte de « congés maladie » qui se sont parfois étirés. Autrement, son équipe-école est stable, affirme-t-elle. « Tous mes enseignants maintenant sont permanents » et

ont déjà annoncé qu'ils seraient en poste à la prochaine rentrée scolaire, relève-t-elle.

« Ce que j'ai entendu et que j'ai vu, c'est que cette année, ça va bien », affirme d'ailleurs une employée actuelle de l'Académie internationale Zig Zag, qui s'est dite « surprise » par les conclusions du rapport annuel de la CCEP. « Pour ma part, je n'ai rien à signaler. »

Un enseignant blâmé pour propos « islamophobes », l'« inaction » de Drainville dénoncée

SÉBASTIEN DESROSIERS
FANNIE BUSSIÈRES MCNICOLL

Le sort d'un enseignant québécois qui a insulté le prophète Mahomet devant des élèves repose entre les mains du ministre de l'Éducation. Plus de six mois après le dépôt d'un rapport d'enquête accablant, obtenu par Radio-Canada, ceux qui l'ont dénoncé s'impatientent.

Ce délai est simplement inacceptable et irresponsable, croit Brahim Ait Ouaziz.

Ce résident du quartier Côte-des-Neiges à Montréal a fait circuler à l'automne 2022 une pétition qui a recueilli plus de 500 signatures pour demander que l'autorisation d'enseigner du professeur soit révoquée. Elle a servi de base pour déposer une plainte auprès du ministre de l'Éducation.

Bernard Drainville a depuis formé un comité d'enquête, mais il ne s'est toujours pas prononcé.

Cette inaction de la part du ministre nous laisse conclure qu'il n'est pas tant concerné par ce dossier.

Une citation de Brahim Ait Ouaziz, plaignant

Les événements en question, qui ont ébranlé la communauté musulmane locale, sont survenus le 7 septembre 2022, dans un cours d'Éthique et culture religieuse (ECR) à l'école secondaire La Voie.

Cette journée-là, les élèves ont remarqué à leur entrée en classe que le symbole de l'islam était recouvert d'une feuille de papier sur une affiche où toutes les autres grandes religions étaient représentées. Quand une jeune fille lui a demandé pourquoi, l'enseignant a répondu que c'était parce que le prophète Mahomet avait épousé une enfant et qu'il ne voulait pas promouvoir ce type de comportement.

Pour appuyer ses propos, il aurait évoqué la lecture de textes religieux, dont le Coran, durant les vacances estivales; il aurait aussi mis au défi les élèves de lui prouver le contraire, sans quoi il n'afficherait pas de symboles de l'islam et n'enseignerait pas ce qui s'y rattache.

À la suite de plaintes de la part d'élèves, la direction de l'établissement l'a assigné à domicile dès le lendemain, avant qu'il soit transféré d'école deux mois plus tard par le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM).

Des propos troublants, selon le rapport d'enquête

Dans un rapport déposé en novembre 2023, et dont Radio-Canada a obtenu copie, un comité d'enquête formé par le ministre Bernard Drainville conclut que la conduite de l'enseignant constitue bel et bien une faute grave.

Loin d'être repentant, il a plutôt riposté aux plaintes formulées à son endroit durant son témoignage. Plusieurs des réponses [qu'il a données] sont très troublantes et constituent des commentaires discriminatoires, qui sont empreints de stéréotypes islamophobes et racistes, note le rapport du comité.

L'enseignant ne démontre aucun signe de préoccupation quant à la gravité de ses gestes et propos, relève le document. Il y a dans l'attitude et les gestes posés un mépris évident pour la liberté de religion de ses élèves.

Pour justifier ses actions, lit-on dans le rapport d'enquête, il a par exemple déclaré : Plus il y aura de musulmans au Québec, plus ils voudront y implanter les valeurs de l'islam au détriment de notre héritage chrétien et juif, ce qui amènera son lot de répercussions, surtout négatives, pour nos valeurs québécoises.

Il a également plaidé pour la mise sur pied d'une commission d'enquête publique sur l'islam, qui constituerait selon lui un très beau cadeau à s'offrir collectivement au Québec et au Canada.

[L'enseignant] semble croire à un certain complot pour envahir le Québec.

Une citation de l'Extrait du rapport du comité d'enquête

S'il est vrai que tous ont le droit à la liberté de pensée et de conscience, ce genre de commentaires est incompatible, selon l'avis du Comité, avec la fonction d'enseignant, est-il écrit dans le document.

L'avocat et les deux représentants du milieu de l'éducation devant qui il a témoigné arrivent à la conclusion que sa conduite est inexcusable et constitue une faute grave. Ils ne peuvent cependant pas faire de recommandation sur la suite à donner à leur rapport.

Radio-Canada a choisi de ne pas identifier l'enseignant fautif dont il est question dans ce reportage pour des raisons éditoriales.

Le ministère de l'Éducation en analyse

Les conclusions formulées par le comité sont entre les mains du gouvernement depuis plus de six mois. Aucune décision n'a encore été prise à savoir si une sanction doit être imposée à l'enseignant, qui donne toujours le cours d'Éthique et culture religieuse dans une autre école secondaire.

L'analyse se poursuit au ministère, précise le cabinet de Bernard Drainville. Maintenant, nous ne pouvons pas commenter un cas particulier ni le processus en cours et nous ne ferons pas de commentaires supplémentaires.

On l'a reconnu, tenir des propos comme ceux-ci, c'est inacceptable et ça n'a pas sa place dans nos écoles.

Une citation de Cabinet du ministre de l'Éducation, Bernard Drainville

Je sens que le ministre, malgré plusieurs rapports et dénonciations, n'accorde pas l'attention nécessaire au comportement scandaleux de l'enseignant, dénonce le plaignant, Brahim Ait Ouaziz. Il dit craindre pour l'intégrité intellectuelle et psychologique des élèves à qui cette personne s'adresse aujourd'hui, en classe.

Il est toujours dans nos écoles publiques, il diffuse sans doute le même message, s'inquiète-t-il. C'est choquant.

La pétition qu'il a lancée a été signée par plus de 500 membres de la communauté musulmane, des parents et des élèves de l'école La Voie.

Le ministère de l'Éducation assure qu'il s'écoule en moyenne 150 jours ouvrables entre le dépôt des conclusions d'un comité d'enquête et la décision du ministre, un délai qui n'a pas encore été atteint.

Bien que le ministère ne puisse se prononcer sur une situation précise, soyez assuré que celui-ci effectue toutes les démarches nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des élèves, écrit le porte-parole Bryan St-Louis.

Depuis 2019, le ministre a dû trancher dans sept cas similaires où un comité d'enquête a conclu à la commission d'une faute grave de la part d'un enseignant. À chaque fois, il a imposé une sanction : la révocation du brevet d'enseignement la plupart du temps, à six reprises, ou encore le maintien de l'autorisation d'enseigner, mais sous conditions.

La responsabilité des enseignants

Il me semble que cette personne-là ne devrait pas enseigner actuellement dans le réseau scolaire québécois, indique Jean Bernatchez, professeur spécialisé en administration et politique scolaires à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Mieux vaut ne pas avoir d'enseignant du tout que des enseignants qui enseignent les préjugés aux jeunes élèves.

Une citation de Jean Bernatchez, professeur spécialisé en administration et politique scolaires à l'UQAR

L'école n'est pas là pour faire la promotion d'une religion, mais pour aider à comprendre les religions et le monde, ajoute-t-il.

Un autre expert, qui a témoigné devant le comité d'enquête, est du même avis.

L'enseignant, de son propre aveu, avait une prise de position personnelle, observe Bruce Maxwell, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Il a utilisé sa posture d'enseignant afin de convaincre ses élèves d'adopter son point de vue.

Ça va clairement à l'encontre des attentes de la société, poursuit-il. Les enseignants, selon lui, doivent s'abstenir d'utiliser leur position d'autorité afin de faire la promotion de leurs propres opinions personnelles, sur des thèmes et des questions sensibles.

Il remet en question leur formation en matière d'éthique, qui fait défaut de manière grave.

J'ai beaucoup de difficulté à tenir responsable un enseignant qui n'a jamais dans toute sa carrière été informé convenablement, correctement, [de ses obligations], avoue Bruce Maxwell. Il y a une part de responsabilité qui revient au ministère de l'Éducation qui est ultimement responsable de la formation.

La voie à emprunter, croient les deux experts, pourrait aussi être la création d'un ordre professionnel pour les enseignants.

L'éducation et la protection des élèves seraient peut-être mieux servies, estime Jean Bernatchez. Le pouvoir est

maintenant centralisé entre les mains du ministre de l'Éducation, déplore-t-il.

La création d'un ordre professionnel, promise par la CAQ durant la campagne électorale de 2012, n'est pas dans les cartons, aux dernières nouvelles.

Le cabinet de Bernard Drainville fait valoir que le projet de loi 47, adopté en avril, permet déjà de mieux protéger les élèves, notamment parce ce qu'il oblige les directions d'écoles à fournir toutes les informations nécessaires concernant les antécédents et les mesures disciplinaires prises envers un enseignant.



Le ministre de l'Éducation Bernard Drainville doit décider s'il révoque le brevet de l'enseignant, s'il le suspend ou s'il le maintient sous conditions.

Parole aux lecteurs

La loi 21 devrait être suspendue

LA VOIX DES LECTEURS / Le point de vue que je défends ici ne rejoindra peut-être pas immédiatement la majorité des Québécois qui approuvent cette loi sur la laïcité.

Car la neutralité d'apparence obligatoire pour le personnel en autorité éducative et coercitive, ils la voient comme un rempart pour assurer à la fois la neutralité de l'État à l'égard des religions, mais surtout comme une protection pour les enfants et adolescents du secteur public à l'encontre de tout prosélytisme religieux qu'il soit actif ou passif.

Il s'agit ici d'un article de foi laïque, car jamais il n'a été démontré scientifiquement que la liberté d'afficher sa religion dans l'espace institutionnel ait pu avoir des conséquences sur le développement psychologique, mental ou social des enfants ou des adolescents.

Le seul cas en apparence dérangeant, mais à ma connaissance jamais, et donc tout à fait hypothétique est celui d'un juge portant une kippa qui doit juger une prévenue portant le hidjab. Et s'il s'avérait, les deux pourraient et devraient dans les circonstances miser et croire que le professionnalisme dans une société avancée et démocratique comme le Québec saurait être de la première importance, et donc faire toute la différence en termes de justice. Pour ces raisons, je juge cette loi 21 inutile.

Mais il y a plus, non seulement elle est inutile, mais elle est aussi injuste.

Car, elle ne s'applique pas aux institutions privées financées en partie par l'État comme si leurs élèves étaient à l'abri du soi-disant prosélytisme actif ou passif. Injuste aussi dans le secteur public, car les droits acquis pour les enseignants(es) de porter un signe religieux jusqu'à leur retraite, pour faire passer, on s'en rappelle, sans trop de heurts cette loi 21, sont conditionnels.

Par exemple, il leur est impossible d'appliquer pour un poste à la direction de leur école ou encore de conserver leurs droits acquis s'ils changent de centre de services. Et la pire injustice est bien cet article 2 alinéa 4 de la loi qui prétend que la laïcité de l'État repose sur la liberté de conscience et de religion, alors que son fondement, l'interdiction, brime la première et supprime, en particulier, la seconde.

Enfin, cette loi 21 ne fait pas consensus malgré qu'une majorité l'appuie. Elle a dû être adoptée sous le bâillon. Les libéraux et les solidaires ont voté contre.

Et, la Cour d'appel du Québec, récemment, ne l'a pas jugée sur le fond se contentant d'approuver l'utilisation de la clause nonobstant pour la protéger, laissant à l'évidence le soin à la Cour suprême de se prononcer à ce sujet. On sait que la Commission scolaire English Montréal et le syndicat FAE, des institutions québécoises, le permettront.

Pour ma part, mais surtout pour les raisons évoquées, je pense qu'il faut suspendre cette loi 21, mais aussi parce qu'il ne faut pas que la Cour suprême du Canada se mêle de nos affaires, certainement pas au sujet de la laïcité dont le reste du Canada n'a cure ayant choisi par la Constitution de 1982 qui nous fut imposée, de protéger toutes les religions puisque dans son préambule la suprématie de Dieu y est inscrite en toutes lettres.

Donc, cette affaire ne regarde en rien le Canada et sa Cour suprême. Dans ces circonstances, il serait plutôt digne, et en plus des raisons précédemment évoquées, que le Québec suspende la loi 21 et révise en conséquence son modèle de laïcité pour qu'il n'ait surtout rien à voir avec les institutions canadiennes, et tout à voir avec l'histoire nationale du Québec.

Pour y arriver, je propose cette avenue, celle de ramener le crucifix, à propos duquel le PQ a toujours dit qu'il était d'abord patrimonial, au-dessus du fauteuil de la présidence de l'Assemblée nationale. Et de le faire à l'occasion d'une simple motion qui devrait être appuyée par tous les partis.

Mais, oui, une noble motion qui aurait pour effet de le laïciser ainsi que tous les signes religieux portés par des personnes à visage découvert dans toutes les institutions publiques et semi-publiques du Québec, y compris la croix sur notre fleurdelisé.

Ainsi, chacun et chacune retrouverait sa pleine liberté de conscience, celle de porter ou non dans nos institutions publiques un signe religieux laïcisé, ou de choisir d'en réserver le port, pour en protéger le caractère religieux et peut-être sacré, que dans la sphère du privé.

En conclusion, pour arriver à ce modèle de désactivation symbolique du caractère religieux des signes comme modèle de laïcité pour le Québec, il faudrait bien sûr que je ne sois pas le seul pour en invoquer la possibilité et la pertinence, mais il faudrait surtout que des représentants(es) religieux de chez nous, et de toutes confessions s'en mêlent y compris, bien sûr, des députés(es) de tous nos partis, et le plus tôt possible.

Mais espérer par cette voie enfin un consensus laïque qui ne reposerait plus sur une loi, mais simplement sur une éthique collective dont nous les Québécois sommes capables ce serait peut-être aussi une façon de se faire véritablement confiance et d'oser par la suite faire avancer le Québec résolument sur le chemin de son autodétermination. Car, suspendre la loi 21, pour les raisons évoquées serait un exemple de courage remarquable.

Denis Forcier, enseignant et directeur d'école à la retraite

Shefford

Éducation

«Des défis colossaux» avec le manque d'espace à Hormisdas-Gamelin

Par Daniel LeBlanc, Le Droit

La quatrième demande d'agrandissement en autant d'années sera-t-elle la bonne pour l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, dont les enjeux d'espace restreint ont maintes fois fait les manchettes? La réponse viendra d'ici quelques semaines, mais entre-temps, le «jeu de Tetris» est devenu un défi de tous les instants entre les murs de l'établissement.

Denis Pacheco, directeur de l'établissement d'un peu plus de 1690 élèves, ne cache pas que cette attente à savoir si on recevra le sceau d'approbation de Québec pour l'imposant projet d'agrandissement réclamé sans cesse depuis 2021 ressemble un peu au «jour de la marmotte».

Pour lui, les besoins et les chiffres sont sans équivoque avec une capacité d'accueil déjà surpassée de près de 20 % et une projection de clientèle frôlant le cap des 2000 écoliers d'ici 2028-2029. Près de 100 élèves s'ajouteront uniquement l'an prochain.

«Le «il n'y a plus d'espace», il est là»

Pour pallier du moins en partie le manque d'espace, six classes modulaires s'ajouteront cet été aux dix déjà en place, une dépense de près de 3,2 millions de dollars.

«Moi, je travaille pour l'élève. On veut que nos élèves profitent au maximum des espaces que nous avons. Je regarde nos équipes sportives et il y a des jeunes qui veulent venir ici, mais on doit leur dire non, car on n'a plus d'espace. Pour moi, le «il n'y a plus d'espace», il est là, je ne suis plus dans le «plus tard». Je suis dedans, affirme-t-il d'emblée. Les prochains modulaires sont déjà pleins, ça va peut-être libérer un ou deux locaux, mais ça ne nous donnera pas plus d'espaces de vie commune.»

Pour M. Pacheco, le «plus gros enjeu» avec la surpopulation de l'école ressort lors des journées maussades.

«Les journées les plus difficiles, c'est celles avec de la pluie. Ces journées-là, nos plateaux sportifs sont utilisés au maximum, parce qu'on doit pratiquer certains sports à l'intérieur. On n'a pas assez de gymnases et on en a quand même beaucoup d'élèves qui pratiquent un sport.

On veut mousser l'expression un esprit sain dans un corps sain, alors là c'est un peu ironique», plaide-t-il.

Le manque d'espace pour dîner dans la cafétéria – ce qui fait qu'on a d'autre choix que de tolérer que les jeunes s'installent dans certains corridors pour manger leur lunch – s'ajoute au fait que le lieu sert également de plateau sportif à certains moments, notamment quand la météo fait des siennes.

«Il y a de la pression lorsque la température est mauvaise, c'est intense, alors que lors de belles journées, les gens bougent plus, les jeunes vont aller dîner à l'extérieur, on dilue un peu le groupe. [...] Nos plateaux sont à pleine capacité, surtout les mardis et jeudis, avec nos activités parascolaires, ça crée une problématique assez grande, mentionne le directeur. Si on avait un plateau de plus, ça aiderait, mais là c'est ce qu'on vit tous les jours, de façon continue.»

«Une roue qui s'enchaîne toujours»

À plusieurs reprises, le Centre de services scolaire au Coeur-des-Vallées (CSSCV) a souligné qu'il avait franchi le «point de rupture» à Hormisdas-Gamelin, construite dans les années 70.

Convenant sans hésitation que la vocation première d'une cafétéria doit être d'accueillir les élèves pour manger, ce dernier indique que «le jeu de Tetris» complique passablement la tâche mais que d'un autre côté, on tient à faire bouger les ados.

«On doit trouver des solutions. Avec l'espace physique qu'il nous reste, on essaie d'être novateur. On travaillait sur un projet de changer les horaires un peu, avec un dîner en deux temps. Sauf que là, si on fait dîner selon un autre horaire les première et deuxième secondaire, les 3-4-5 sont en cours, alors on ne veut pas les faire

circuler à l'étage. Il y a aussi le transport scolaire. Les défis sont colossaux, vraiment», explique-t-il.

De passage à Gatineau en septembre dernier, le ministre de l'Éducation Bernard Drainville avait soutenu être au courant du dossier et du nombre de refus essayés par le CSSCV malgré l'urgence de la situation.

«Il faut le soumettre à nouveau. Il y a des projets qui prennent plusieurs années avant d'être acceptés parce que justement j'ai beaucoup, beaucoup de projets et malheureusement les moyens (financiers) ne sont pas infinis. Mais je sais que ESHG est un projet important pour la région», avait-il alors lancé.

Actuellement, la location des dix classes modulaires engendre une facture annuelle de 884 000 \$ par an pour le CSSCV, coût qui inclut l'installation initiale, la location mensuelle ainsi que le démantèlement futur.

Travailler «comme un peut»

En attendant les réponses de Québec, Denis Pacheco affirme que la vie continue et qu'on travaille «comme on peut» et «dans le présent», compte tenu des circonstances, spécifiant notamment qu'on essaie de maximiser l'utilisation des locaux.

Il avoue espérer secrètement que le dossier de l'école du secteur Buckingham soit parmi ceux au-dessus de la pile dans les projets jugés prioritaires auxquels Québec donnera son aval.

«Les élèves me le demandent aussi: va-t-on avoir plus grand (comme espace) un jour, avant ma cinquième secondaire. Je leur dis que je l'espère et que je fais tout ce que je peux. Mais je tiens à dire que malgré tout (les enjeux), il y a de belles choses qui se vivent, conclut-il. Sauf que clairement, plus d'espace, ce serait la cerise sur le sundae, pour nos jeunes, pour le personnel.»

Rappelons qu'à la fin de l'été dernier, sans pour autant obtenir un feu vert du gouvernement ni toute garantie pour le futur, le CSSCV a reçu une subvention d'un maximum de 350 000 \$ afin de réaliser des études d'avant-projet pour l'agrandissement de l'école. Le tout provient d'une nouvelle enveloppe budgétaire du ministère destinée à améliorer l'évaluation des projets d'infrastructures scolaires.

Plusieurs demandes en Outaouais

Outre Hormisdas-Gamelin, une douzaine d'autres demandes d'ajouts d'espace ont été acheminées par les quatre centres de services scolaires en Outaouais, dont la construction d'une école secondaire à Val-des-Monts et d'une école primaire dans l'est du secteur Gatineau, la reconstruction sur un nouveau site de l'école primaire Pie-X à Papineauville, l'ajout d'une école primaire dans le secteur Hull et l'agrandissement de certaines écoles primaires pour y intégrer la maternelle 4 ans.

Au nord de Gatineau, le Comité d'action pour une école secondaire à Val-des-Monts (CAPES) espère lui aussi des nouvelles positives de Québec d'ici août.

«Les montvalois espèrent toujours obtenir un dénouement positif cette année pour l'obtention d'une école secondaire (de 400 élèves) sur le territoire dans les plus brefs délais. La réussite éducative est au cœur des valeurs de nos familles, et comme les chiffres l'ont déjà démontré, nous n'améliorerons pas le taux de diplomation chez nous, l'un des plus bas de la région, avec un statu quo», plaide la porte-parole du groupe, Amélie Villeneuve.

Cette dernière précise qu'on ne compte pas baisser les bras advenant une réponse négative et qu'on continuera à travailler conjointement avec le Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD) ainsi que les différents paliers de gouvernement pour que ce projet passe de la planche à dessin à la réalité.

Chronique| Patrick Duquette

Ma journée avec Maude Marquis-Bissonnette

Par Patrick Duquette, Le Droit

CHRONIQUE / «Viens voir, c'est Maude...» Si les enfants pouvaient voter, Maude Marquis-Bissonnette remporterait sans doute la mairie de Gatineau avec une écrasante majorité.

J'ai rejoint la candidate d'Action Gatineau tôt le matin devant l'école du Lac-des-Fées. Depuis deux ans, on y teste le concept de «rue-école». Matin et soir, la rue devant l'école est fermée à la circulation automobile, le temps que les écoliers se rendent en classe en toute sécurité.

C'est le genre de projet qui tombe en plein dans les cordes d'Action Gatineau. D'ailleurs plusieurs membres du parti politique gravitent autour du projet. À commencer par le conseiller du quartier Steve Moran, dont l'un des enfants fréquente l'école. «Si je pouvais, je fermais tout le quadrilatère aux automobiles, pas juste la rue», me dit M. Moran.

Je suis arrivé au moment où les policiers bloquaient la rue avec des barrières. De tous bords, tous côtés, on a vu affluer parents et enfants. Soudain transformée en cour d'école, la rue ensoleillée et bordée de grands arbres s'est emplie de cris et de rires enjoués.

L'école avait invité les candidats à la mairie à «visiter» la rue-école. Quand Maude Marquis-Bissonnette s'est présentée sur place, avec sa pile de cartons électoraux, elle a été assaillie de tous bords, tous côtés, comme une vedette de cinéma. Les écoliers avaient visiblement été prévenus de sa visite...

«C'est Maude, c'est Maude...», chuchotaient les enfants en s'agglutinant autour de la candidate. «Avec la démission de la mairesse, tu n'as pas peur de te présenter à la mairie?» a demandé une fillette. «Si j'ai peur? Non, a répondu Maude. C'est comme pour un examen. Je me suis bien préparée pour être mairesse, je suis prête.»

À mes côtés surgit l'ex-maire Marc Bureau, aujourd'hui conseiller municipal du district voisin de l'école. Même s'il n'est pas membre d'Action Gatineau, il a contribué à la création de la plateforme en environnement du parti politique. «Je trouve que Maude fait une bonne campagne. Elle est plus sur le terrain que la dernière fois», confie-t-il.

La candidate distribue sans compter ses cartons électoraux aux enfants - qui n'ont pas l'âge de voter. «C'est de l'éducation populaire!», blague Steve Moran. Sauf que ce ne sont pas tous les candidats à la mairie qui ont les moyens financiers de distribuer autant de dépliants. Action Gatineau dispose d'importants moyens financiers. Lors de ma journée avec Olive Kamanyana, la candidate indépendante distribuait les siens avec parcimonie, de peur d'en manquer. Deux réalités différentes!

Au son de la cloche, il a fallu que le directeur intervienne pour arracher Maude à sa horde d'admirateurs. J'ai aperçu du coin de l'oeil Stéphane Bisson, seul autre candidat à la mairie présent à l'événement. Il faisait un peu pitié, à l'écart, largement ignoré par les écoliers!

Lors de la campagne à la mairie de 2021, Maude Marquis-Bissonnette avait connu un départ canon avant de se faire doubler au fil d'arrivée par une France Bélisle plus combative. «J'avais peur de faire des erreurs», confie-t-elle, alors qu'on se dirige en voiture vers le local électoral de la candidate.

«Quand France m'attaquait, j'hésitais à répliquer. Mais j'ai compris que les gens voulaient aussi savoir comment je me défendais. Alors aujourd'hui, ce n'est pas moi qui vais attaquer mes adversaires en premier. Mais si je me fais attaquer, je vais me défendre!»

On sent d'ailleurs Maude Marquis-Bissonnette plus libérée, plus combative qu'en 2021. «Quand j'ai discuté avec mon *chum* de la possibilité de me présenter de nouveau à la mairie, il m'a donné un bon conseil. Il m'a dit: je veux que ce soit la Maude que je connais qui se présente.»

Le local électoral de la candidate est situé sur le boulevard Gréber, en plein cœur du secteur Gatineau. Ce n'est pas un hasard. Action Gatineau cherche à conquérir l'est de Gatineau où la promesse du tramway ne suscite pas un grand enthousiasme.

Malgré l'heure matinale, plusieurs bénévoles sont à l'oeuvre. François Léveillé, stratège de longue date d'Action Gatineau et ancien membre du cabinet de Maxime Pedneaud-Jobin, dirige la réunion.

Apparemment, les nouvelles sont bonnes. Les bénévoles affluent pour aider à la campagne. «Le défi, c'est de les affecter aux bons endroits. Tout le monde veut être général, mais on a aussi besoin de soldats», explique Lyne Bouchard, autre militante de la première heure d'Action Gatineau.

C'est Édith Gendron, épouse de l'ex-député bloquiste Richard Nadeau, qui est responsable de faire sortir le vote le jour du scrutin. Un rôle qu'elle a notamment exercé lors de la victoire historique du Bloc québécois dans Gatineau en 2006.

Elle me montre une grande carte de Gatineau affichée au mur. De petits points gris indiquent les maisons où des équipes de 15 à 20 bénévoles vont se rassembler, le Jour J, pour faire «sortir le vote».

Des équipes de bénévoles font également une campagne éclair de pointage, tous les vendredis soirs. En bande, ils distribuent des dépliants dans un quartier et recueillent les noms de ceux qui appuient Action Gatineau.

Peu avant midi, départ vers une résidence pour personnes âgées de Gatineau. Comme chaque activité d'Action Gatineau, celle-ci se fait en groupe. Plusieurs bénévoles et la candidate du parti dans Carrefour-de-l'Hôpital, Catherine Craig-St-Louis, se joignent à Maude pour rencontrer les résidents attablés pour le dîner.

Un vieil homme contemple la candidate d'un air dubitatif: «Tu as l'air plus jeune en personne que sur les affiches électorales». Un commentaire fréquent, semble-t-il.

Maude Marquis-Bissonnette raconte que lors d'une activité dans un centre commercial, un homme s'est permis de la prendre par les épaules, et de la secouer un peu. «Es-tu sûre que tu es capable d'être mairesse?» lui a-t-il demandé.

C'est aussi ce que lui demande une vieille femme, presque centenaire. «L'autre mairesse a démissionné. Et tu veux prendre sa place?» «Elle a laissé la *job* parce qu'elle était mal préparée, répond Maude Marquis-Bissonnette. Moi, ça fait 15 ans que je fais de la gestion municipale. Je suis bien préparée!»

La candidate quitte les lieux au moment où une chorale s'installe pour distraire les résidents. Une choriste s'avance vers Maude Marquis-Bissonnette: «Mon appui vous est acquis!» Elle habite le secteur Aylmer et est très favorable au projet de tramway.

Comme chaque fois qu'un électeur manifeste son appui à la candidate, Vincent Roy, un militant d'Action Gatineau, se presse auprès de la dame pour noter son nom et son numéro de téléphone. Un bénévole du parti va s'assurer de la rappeler le jour du scrutin pour s'assurer qu'elle aille voter.

Le candidat à la mairie qui réussira le mieux à faire «sortir son vote», le 9 juin, augmentera de beaucoup ses chances de l'emporter. C'est l'un des avantages du parti politique: Maude Marquis-Bissonnette compte sur une équipe bien rodée pour convertir ses appuis en X sur les bulletins de vote.

NOTE: *En prévision de l'élection partielle du 9 juin à la mairie de Gatineau, notre chroniqueur Patrick Duquette accompagnera des candidats sur le terrain. Une occasion de mieux connaître les aspirants au poste, leurs idées, tout en mesurant l'accueil du public.*

Les CSS de la Rive-Sud sont prêts à accueillir le cours de Citoyenneté québécoise



Photo : Pixabay

Victoria Gagné - FM103,3

Les centres de services scolaires (CSS) Marie-Victorin et des Patriotes se disent bien outillés pour donner le nouveau cours aux enfants et aux adolescents d'ici quelques mois.

Cela vient ainsi contredire le récent sondage interne réalisé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) qui affirmait que 81 % des enseignants ne se sentaient pas assez prêts pour cette implantation dès la prochaine rentrée scolaire.

Selon ce même sondage effectué par la centrale auprès de ses membres, moins de la moitié (45 %) des professeurs auraient suivi la formation du nouveau cours.

Le CSS Marie-Victorin souligne pourtant avoir « développé et déployé des formations pour les enseignants du primaire et du secondaire, et ce, dès janvier 2023 ».

« Ces formations mettent l'emphase sur la compréhension du programme, la progression des apprentissages, les cadres d'évaluation et offrent des exemples concrets de situations d'apprentissage », témoigne le CSSMV.

En plus des formations offertes aux enseignants lors des journées pédagogiques, des auto-formations, développées par le centre de service scolaire, ont été mises à la disposition des professeurs.

Le CSS Patriotes soutient, quant à lui, que près de la moitié de ses enseignants concernés ont déjà commencé à implanter le cours volontairement cette année.

Ces derniers pouvaient même être libérés de certaines tâches afin de suivre les formations, s'ils le souhaitent.

Le centre de services scolaire ajoute qu'il y a une personne-ressource « qui travaille en collaboration avec plusieurs CSS afin d'élaborer des outils pédagogiques pour soutenir les enseignants lors de l'implantation de ce programme ».

Le CSSP rapporte que « ce programme va permettre aux élèves de développer des compétences importantes, notamment la compréhension de l'identité culturelle, le dialogue interculturel et la pensée critique ».

Ce programme, qui s'adresse aux élèves de la 1^{re} année du primaire à la 5^e année du secondaire, est « une occasion de mettre en œuvre les meilleures pratiques » pour que tous les élèves « contribuent à bâtir de façon responsable la société de demain », termine le CSSP.

Ville de Longueuil va améliorer la sécurité autour de deux écoles

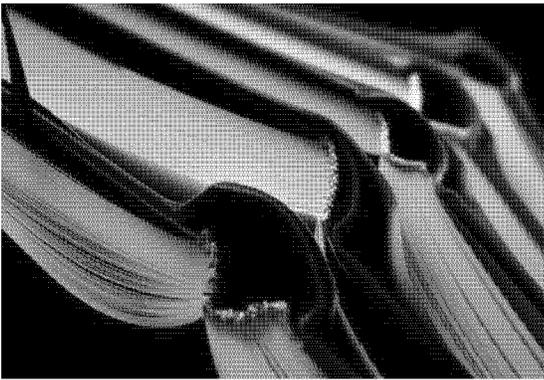


Photo : Pixabay



Henri-Paul Raymond - FM103,3

La ville de Longueuil prévoit investir 2,72 millions de dollars pour sécuriser les environs de deux écoles situées sur le territoire.

Les établissements sont l'école des Glaïeuls et l'école Georges-Étienne-Cartier.

Les lieux d'apprentissage sont situées respectivement dans les quartiers Pierre-Boucher et Jacques-Cartier.

Longueuil envisage doter le pourtour de ces écoles de trottoirs élargis, de nouvelles bandes cyclables et de signalisation améliorée.

Les travaux sont prévus en 2024.

Une partie des travaux devraient être financés par un emprunt municipal et d'une aide financière de 350 000 \$ du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Une somme de 93 486,12 \$ provient des revenus perçus en taxe dédiée aux infrastructures pour des travaux de resurfaçage de la rue Ovila-Hamel, prévus dans ce contrat.

La société Excavation Jonda inc. a été sélectionnée pour réaliser ces travaux essentiels.

Décision unilatérale: Rigaud dénonce le CSSTL



Courtoisie

Par Jessica Brisson, Éditrice adjointe

À moins d'un changement de cap, les citoyens de Rigaud n'auront plus accès aux installations de l'école primaire de l'Épervière après que le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) ait mis fin, unilatéralement, au protocole d'entente qui unissait les deux parties.

Dans une communication envoyée à la Ville de Rigaud, la directrice générale du CSSTL, Chantal Beausoleil, a laissé entendre que le protocole d'entente était résilié et que par conséquent, la Ville ne pourrait plus utiliser les locaux de l'établissement scolaire pour y tenir des activités sportives, communautaires ou culturelles en dehors des heures de classe.

Cette décision jugée inacceptable viendrait vraisemblablement du fait qu'une mise en demeure ait été déposée par la Ville, contre le CSSTL, afin d'exiger le remboursement d'une subvention de 5 000\$; subvention aucunement reliée au protocole d'entente.

Selon la greffière et directrice du greffe et des affaires juridiques à la Ville de Rigaud, Me Kim Parent, la subvention qui avait été accordée dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une cour extérieure, aurait été utilisée à d'autres fins, et ce, malgré qu'elle ait été déclarée au ministère de l'Éducation pour le projet d'embellissement de la cour d'école. D'où la demande de remboursement.

De plus, la Ville ne serait aucunement mentionnée comme commanditaire du projet de classe extérieure.

« Cette somme a été utilisée pour compenser le fait que la Ville utilise, loue les locaux pour des activités de loisirs. Or, la Ville a un protocole d'entente avec le Centre de services scolaire dans lequel il est indiqué que nous n'avons pas à payer de frais de location, mais bien de verser une subvention de 5 000 \$. La Ville assume d'autres responsabilités, dont la tonte du gazon de l'école par exemple », explique la directrice.

Suite au dépôt de la mise en demeure pour exiger le remboursement, le CSSTL a transmis une communication à la Ville annonçant la fin du protocole d'entente.

Qui plus est, la Ville considère la décision unilatérale prise par la directrice générale du CSSTL comme étant non fondée et contraire aux fonctions des centres de services scolaires, aux orientations du Conseil d'administration du CSSTL et aux missions et orientations de l'école québécoise adoptées par le ministre.

Le 2 avril dernier, une demande d'ordonnance a été déposée au ministère de l'Éducation ainsi qu'à la députée de Soulanges, Marilyne Picard, afin que soit exigé, par le ministre de l'Éducation, un rapport sur les moyens mis en oeuvre par le CSSTL pour favoriser l'utilisation de ses locaux par la municipalité et ordonner l'accès auxdits locaux à la Ville.

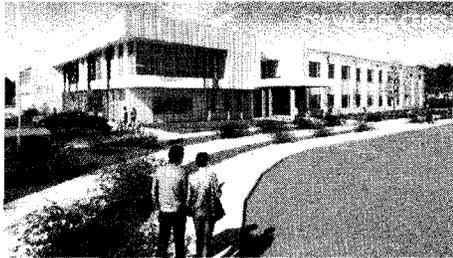
Questionné sur le sujet, le CSSTL a indiqué préférer ne pas commenter le dossier puisque des discussions étaient en cours.

Pour sa part, la Ville de Rigaud déposera une nouvelle demande d'ordonnance au ministère de l'Éducation et à la députée de Soulanges, Marilyne Picard.

EN LIGNE

ACTUALITES

portailconstructo.com/actualites



FEU VERT À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À FARNHAM

Le Centre de services scolaire (CSS) du Val-des-Cerfs a reçu l'ensemble des autorisations du ministère de l'Éducation du Québec pour aller de l'avant avec la construction d'une nouvelle école primaire à Farnham.



INFRASTRUCTURES POLICIÈRES CENTRALISÉES À GATINEAU

La Ville de Gatineau a adopté une série de mesures qui lui permettront de mettre en branle un plan d'infrastructures policières centralisées estimé à environ 187,3 M\$.

VERS UN DÉVELOPPEMENT DE PRÈS DE 1 000 UNITÉS RÉSIDENNELLES À ANJOU

Groupe HD et ses partenaires, Castello Immobilier et Société Financière Bourgie, ont annoncé la conversion d'un site commercial à Anjou afin d'y implanter un développement résidentiel TOD (Transit Oriented Development).

FORMATIONS EN LIGNE

portailconstructo.com/formations_enligne

Carboneutralité : structurer une approche pour des résultats durables

Date : 24 mai 2024

Organisateur : Contech bâtiment

Lieu : En ligne

GRANDS CHANTIERS

portailconstructo.com/grands_chantiers

LES PONTS JACQUES CARTIER
ET CHAMPLAIN INCORPORÉE



RECONFIGURATION DE L'AUTOROUTE BONAVENTURE

Véritable lien névralgique entre le centre-ville et le pont Samuel-De Champlain et considérée comme l'une des principales portes d'entrée de Montréal, l'autoroute Bonaventure sera reconfigurée en boulevard à compter de 2025.



Dossier régional Capitale-Nationale

Cap vers l'avenir

Parfois empreinte de modernité, pour la pérennité ou animée par une mission sociale, la Capitale-Nationale renouvelle son offre immobilière à coups de projets majeurs et compétitifs. Tenons-nous le pour dit, cette région du Québec met la barre haut, et ce, tous secteurs confondus.

MAUDE FERLAND

HÔPITAL DE LA MALBAIE

Une enveloppe de plus de 355 millions de dollars (M\$) est octroyée pour l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôpital de la Malbaie, où les grands axes du projet prévoiraient la construction d'un bâtiment de six étages de 12 500 mètres carrés (m²) et le réaménagement de l'actuel bloc A sur plus de 5 000 m² pour le rehaussement des superficies cliniques et le réaménagement des unités sur un même étage. Les blocs B et C, quant à eux, passeraient sous le pic des démolisseurs. À terme, les travaux permettraient notamment l'aménagement de 31 lits en chambres individuelles pour les unités de soins généraux, incluant 3 lits d'obstétrique et 11 espaces pour l'unité de soins ambulatoires. Les travaux préparatoires seraient en cours jusqu'à l'été, pour laisser place aux grands travaux dès le dernier trimestre de 2025. La Société québécoise des infrastructures (SQI) publierait un appel d'offres pour les travaux au deuxième trimestre de 2025. Il faudra compter environ sept ans pour parachever la vision du futur Hôpital de la Malbaie.

COMPLEXE SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT NORDIQUE DU QUÉBEC

À grandes ambitions, grands investissements. L'Université Laval se voit ainsi allouer pas moins de 105 M\$ pour bâtir le futur complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec (INQ), la propulsant comme une plaque tournante nord-américaine de la recherche nordique et arctique concertée. Une première pelle-tée de terre a été soulevée en février dernier pour la construction de 9 865 m² de superficie brute. Le complexe comprendrait plusieurs laboratoires analytiques de pointe ainsi qu'un centre logistique destiné à la préparation de missions arctiques maritimes et terrestres. La mise en opération de cette infrastructure unique au Canada est annoncée pour 2026.

ESPACE RIOPELLE

Les beaux-arts ne sont pas en reste des grands investissements au sein de la Capitale-Nationale. Le Musée national des beaux-arts du Québec a raflé un total de 84 M\$ pour la création de l'Espace Riopelle, complexe muséal qui abriterait plusieurs œuvres de l'artiste estimées à plus de 100 M\$. Signés Les architectes FABG, les futurs espaces ont été conçus au terme d'un concours d'architecture et développés en collaboration avec SNC-Lavalin et LEM experts-conseils. À terme, plus de 3 233 m² de superficie nouvelle seraient construits et 1 562 m² de superficie actuelle seraient réaménagés. Finalisés en novembre dernier, les travaux préparatoires ont laissé place à une première pelletée de terre au début du mois. La réalisation du projet a été confiée à l'entrepreneur CONCREA, qui livrerait l'Espace Riopelle en 2026.

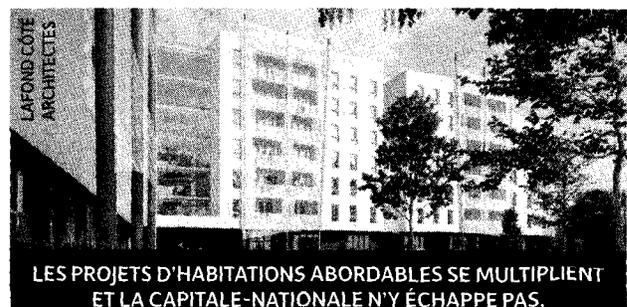
ÉCOLE SECONDAIRE DE CHARLESBOURG

Dernière ligne droite pour la nouvelle école secondaire de Charlesbourg selon la SQI, qui pilote le projet. Dès l'automne prochain, la nouvelle venue du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ouvrira ses portes à près de 1 250 élèves qui profiteront de la conception des consortiums Coarchitecture et Brigad en architecture, CIMA+ et Stantec en génie civil et structure ainsi que CIMA+ et Stantec en génie mécanique et électrique. Construite sur le site de l'ancien Jardin zoologique de Québec, l'école intégrerait des espaces collaboratifs, un carrefour d'apprentissage, un laboratoire multimédia et une salle de spectacles, dans une déclinaison en trois blocs. L'un deux, le bloc C, constituera l'atrium, une structure de bois massif ayant requis d'importantes études en inflammabilité et comportant une large fenestration. Cet espace servira de point de jonction avec les deux autres blocs. La gérance de construction pour ce projet évalué à environ 100 M\$ a été confiée à EBC.

HABITATIONS ABORDABLES



Les annonces de projets d'habitations abordables se font nombreuses à travers la province. Et la région de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec en particulier, n'échappe pas à la tendance. Pour la seule année en cours, la construction à venir de pas moins de 455 unités de logements de ce type a déjà été annoncée dans nos pages. Les projets *La Bouée – Habitations des Quatre-Bourgeois* et le *Milieu de vie communautaire pour étudiant.e.s autochtones et leur famille* représentent à eux deux un total de 253 unités. Ils font par ailleurs partie des projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel de dossiers du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, qui pourront être réalisés rapidement sur le territoire de la Ville de Québec.



Communiqué (s)

Mardi dernier, le 21 mai, avait lieu la journée mondiale de la diversité culturelle. Les élèves de francisation de l'école Notre-Dame-de-L'Assomption ainsi que leur famille ont présenté leur culture à leurs camarades de classe. Tous les élèves de l'école ont pu voyager du Mexique vers les Philippines en passant par la Tunisie et bien d'autres pays.

En tout, il y avait 17 kiosques à visiter. Il était possible d'en apprendre sur la Capoeira, le 2e sport le plus populaire du Brésil, tout en sirotant un thé de la Tunisie et en dégustant une pâtisserie du Maroc.

Cette même activité s'est également déroulée à l'école De La Mosaïque, où les élèves ont aussi fait rayonner leur belle richesse culturelle.

[Lire la suite](#)

Pour plus d'information



Centre de Services Scolaire de La Jonquière

3644, rue Saint-Jules

Jonquière Québec

Canada G7X 2K9

www.csjonquiere.qc.ca

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL
Plus de 75 élèves dans l'opéra « Les noces de Figaro »

28 mai 2024

76 élèves du 3e cycle des écoles primaires Saint-Zotique, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, De la Petite-Bourgogne et Jeanne-LeBer, sont montés sur la scène du Théâtre Paradoxe, les 15 et 16 mai, dans l'opéra « Les noces de Figaro »

Les élèves des quatre écoles ont procédé à une adaptation libre et abrégée de l'œuvre qui figure à la programmation de l'Opéra de Montréal. Encadrés par leurs enseignantes et enseignants ainsi que par des professionnels de la scène, ils ont créé un texte, une musique, ainsi que tous les éléments de décors, costumes et accessoires. Une chanteuse de l'Opéra de Montréal a accompagné les élèves sur la scène lors de la pièce.



Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, Martine Forand, Gilles Duceppe, homme politique, Yolande Brunelle, ancienne directrice à l'école Saint-Zotique - Crédit photo : Thibault Carron

Cette 20e édition de l'initiative CoOpéra a été rendue possible grâce à un partenariat entre le CSSDM et l'Opéra de Montréal, ainsi que le soutien de l'arrondissement du Sud-Ouest.

À l'occasion de cette représentation, un hommage a été rendu à M. Luc Therrien, gestionnaire au bureau de la direction d'unités du CSSDM, qui est l'instigateur et le coordinateur du projet depuis 20 ans.

Au fil des années, ce projet s'est fait remarquer en remportant le Prix d'excellence de la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans la catégorie formation générale des jeunes au préscolaire et au primaire.

Le projet a aussi reçu le prix Paul-Buissonneau, le prix Claude-Hébert, deux premiers prix nationaux (Prix partenariat et Prix culture et éducation) ainsi que deux premiers prix régionaux au concours des prix ESSOR.

Le CSSDM salue l'ensemble des élèves participants, leurs enseignants, l'Opéra de Montréal et toutes les personnes impliquées dans ce magnifique projet.

Pour plus d'information



Centre de services scolaire de Montréal

5100, rue Sherbrooke Est, local 180

Montréal Québec

Canada H1V 3R9

🌐 www.csdm.qc.ca



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Concours d'écriture lancé par l'auteur jeunesse Daniel Brouillette

Le texte de Félix Lapierre sera publié dans *Mon gros livre épais*

Baie-Comeau, le 27 mai 2024 – Pour une deuxième année consécutive, un élève de l'école Leventoux de Baie-Comeau verra un texte dont il est l'auteur être publié dans la prochaine édition de *Mon gros livre épais* de l'auteur Daniel Brouillette. L'œuvre, choisie parmi quelque 75 textes soumis aux quatre coins de la province et même ailleurs au pays, est celle de Félix Lapierre et porte sur la zoothérapie.

C'est la deuxième année que l'enseignante Julie Harel invite ses élèves de sixième année à participer, sur une base volontaire, au concours d'écriture lancé par l'auteur Daniel Brouillette afin d'agrémenter son ouvrage de plus de 300 pages, publié annuellement. L'an dernier, Lola Maxant Lekounougou, qui fréquente maintenant l'école secondaire Serge-Bouchard en première secondaire, avait eu le plaisir de voir son texte « Passion macaron », portant sur son amour pour la cuisine, être choisi parmi plus de 125 textes. Six élèves de la classe de Mme Julie avaient alors répondu à l'invitation et soumis un texte pour le concours.

Cette année, seulement deux auteurs en herbe de Baie-Comeau ont décidé de soumettre un texte et c'est avec un immense plaisir que Félix Lapierre a appris, il y a quelques semaines, que ses écrits sur la zoothérapie seraient publiés.

Mon gros livre épais

Publié aux Éditions Les malins, *Mon gros livre épais* en sera l'an prochain à sa sixième édition. Signé par l'auteur et ex-enseignant Daniel Brouillette, l'ouvrage est décrit comme un guide drôle et pertinent regroupant autant des textes sur l'actualité que des palmarès variés, des jeux, des quiz et un abécédaire. Il s'adresse principalement aux jeunes lecteurs de 11 ans et plus et tant aux garçons qu'aux filles. C'est par ailleurs dans la section Place aux jeunes que les textes sélectionnés dans le cadre du concours destiné aux élèves du troisième cycle sont publiés. En plus de *Mon gros livre épais*, Daniel Brouillette a également lancé, en 2022, *Mon petit gros livre épais* destiné aux lecteurs un peu plus jeunes.

L'édition 2025 contenant le texte de Félix Lapierre de Baie-Comeau devrait être publiée à l'automne et sera disponible dans toutes les librairies du Québec.

-30-

Source : Patricia Lavoie
Agente aux communications, Commission scolaire de l'Estuaire
418 589-0806, poste 4860
Patricia.lavoie@csestuaire.qc.ca

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES
La nouvelle école primaire de Mirabel brille par son nouveau nom.

28 mai 2024

À la séance du conseil d'administration du CSSMI tenue le 16 avril dernier, les membres ont adopté le nom de la nouvelle école primaire située à Mirabel dans le quartier de Saint-Augustin. Elle devient donc officiellement l'école des Étoiles-Filantes. Ce nom a été choisi à la suite d'un sondage lancé par la direction avec l'appui du conseil d'établissement (CÉ). Élèves, parents et employés de l'école ont soumis leurs propositions dans une grande liberté.

Les membres du comité de sélection ont ensuite eu la lourde tâche de retenir trois noms significatifs, répondants à tous les critères déterminés au préalable par le CÉ. C'est une enseignante, Emmanuelle Charbonneau, qui a suggéré le nom et la symbolique qui l'entoure.

« Le choix du nom « école des Étoiles-Filantes » se veut un hommage à Karl Tremblay, chanteur des Cowboys Fringants, décédé en novembre dernier. De plus, les rues avoisinantes rendent aussi hommage à des artistes bien connus », mentionne-t-elle.

La directrice, Mme Beaulieu, tient à féliciter l'enseignante d'avoir proposé ce choix émotif pour son école primaire et remercie les membres du comité de leur disponibilité et de leur réflexion dans cette démarche importante.

L'inauguration officielle aura lieu le 5 juin prochain où le logo sera dévoilé à tous ! D'autres nouvelles suivront cet événement.

Pour plus d'information

Le milieu de l'éducation se mobilise pour lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles du Québec

27 mai 2024

Le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, a tenu une journée de mobilisation pour la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles. Rassemblant plus de 300 personnes représentant le réseau scolaire, cette journée avait notamment pour but de permettre de discuter des meilleures pratiques mises en place sur le terrain, dans la continuité du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles annoncé l'automne dernier. L'école doit, certes, jouer son rôle pour prévenir la violence chez les jeunes, mais s'il y a une chose que nous devons retenir, c'est que cette question doit mobiliser toute notre société.

Les participants ont pu témoigner de leurs expériences, partager leurs idées, mais aussi entendre ce qui se fait ailleurs en gardant un objectif en tête : devenir tous meilleurs dans la lutte contre la violence et l'intimidation.

En plus des échanges, les participants ont noté l'ensemble de leurs idées et pourront continuer à les transmettre par courriel. Le Ministère procédera dans les prochaines semaines à la compilation et à l'analyse des bonnes pratiques. Les conclusions de la journée pourront être partagées par la suite avec le réseau.

Mesures déployées à l'automne

Concrètement, cette journée de mobilisation permettra de préparer la prochaine rentrée scolaire ainsi que de renforcer et de bonifier les mesures annoncées l'automne dernier. Un modèle de plan de lutte contre la violence et l'intimidation sera déployé dans l'ensemble des écoles du Québec. Il s'agira d'un modèle unique que les écoles pourront ajuster selon leur propre réalité. Par ailleurs, des formations pour les élèves ainsi que pour l'ensemble des enseignants seront offertes dès l'automne prochain.

Afin de connaître le portrait réel de la situation dans toutes les écoles, le Ministère accompagnera le réseau scolaire pour colliger plus précisément tous les actes de violence et d'intimidation commis au sein des écoles. Comme s'y est engagé le ministre Drainville, le but est de mieux documenter les événements et d'agir en conséquence.

Mobilisation simultanée dans toutes les écoles du Québec

Cette journée de mobilisation n'est pas la fin, mais plutôt la continuité des mesures annoncées en octobre dernier. En partenariat avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, une semaine de prévention de la violence et de l'intimidation sera également mise sur pied à la fin du mois de mars 2025. Au cours de cette semaine, différentes activités seront proposées aux écoles. De plus, il y aura un moment précis pendant la semaine où tous les élèves et l'ensemble du personnel scolaire parleront de la lutte contre la violence et l'intimidation. L'objectif est de créer une mobilisation simultanée dans toutes les écoles du Québec.

Citations :

« Chaque événement de violence, peu importe la forme, en est un de trop. La violence et l'intimidation dans nos écoles, il faut que ça cesse et l'on doit tout mettre en œuvre pour les prévenir et intervenir adéquatement. Je suis content d'avoir pris le pouls du terrain par rapport aux meilleures pratiques et de voir la mobilisation du réseau et des partenaires autour d'un même objectif. On peut apprendre de ce qui se passe ailleurs et l'on a surtout la responsabilité d'être encore meilleur. Il ne faut pas s'arrêter à une seule journée. On va continuer d'améliorer les outils que l'on a en prévision de la prochaine rentrée scolaire. Je crois fermement que, tous ensemble, nous pourrions assurer la sécurité de nos jeunes et du personnel. »

Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

« Je dis toujours que ça prend tout un village pour soutenir un enfant et c'est ça qu'on fait aujourd'hui. On est ici, on discute, ensemble, avec un objectif commun. Celui de se donner les moyens de nos ambitions et de mettre en œuvre un plan d'envergure pour contrer efficacement la violence et l'intimidation dans nos écoles. La prévention de l'intimidation, c'est le plus beau cadeau qu'on puisse faire à nos enfants. »

Suzanne Roy, ministre de la Famille

Faits saillants :

- Cette journée s'inscrit dans le cadre du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028, dont les investissements actuels se chiffrent à 30 millions de dollars sur cinq ans et qui se décline en quatre axes : documenter, former, sensibiliser et soutenir tant les élèves que le personnel scolaire.

Liens connexes :

Pour plus d'informations : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

Pour plus d'information



Gouvernement du Québec

 www.quebec.ca

MÉRITE OVATION MUNICIPALE

La collaboration entre le Centre de services scolaire des Bois-Francis et la Ville de Victoriaville honorée

28 mai 2024

La collaboration exceptionnelle entre le Centre de services scolaire des Bois-Francis (CSSBF) et la Ville de Victoriaville continue d'attirer les éloges et de bien servir les citoyens et les élèves. L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a décerné un mérite Ovation municipale dans la catégorie « Financement innovateur et mobilisation des parties prenantes » pour souligner le caractère innovateur de cette façon de travailler unique en son genre au Québec.



De gauche à droite, Martin Damphousse, président de l'UMQ et maire de Varennes, Thomas Cantin (coordonnateur à l'équipement du CSSBF), Marie-Claude Levesque (chef de division projets de la Ville de Victoriaville), Yves Arcand (directeur général de la Ville de Victoriaville), Frédéric Gagnon (Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles du CSSBF), Antoine Tardif, maire

de Victoriaville, Michel Adrien (membre du jury et ancien maire), Eliot Nolet-Côté (coordonnateur de l'équipement du CSSBF) et Joël Lambert (directeur du Service des infrastructures de la Ville de Victoriaville. Absent sur la photo, Patrick Allard (directeur adjoint du Service des ressources matérielles du CSSBF).

Cette entente de collaboration permet de partager les ressources et les expertises en gestion de projets de bâtiment et de génie civil. Cette collaboration permet de consolider les ressources financières et humaines des deux organisations, de maximiser l'efficacité de leur service respectif, de contrer les conséquences fâcheuses liées à la pénurie de main-d'œuvre tout en s'assurant de mettre de l'avant le développement des services aux citoyens d'une part, et ceux aux élèves, d'autre part.

Dans son évaluation des projets, le jury portait une attention particulière au caractère innovateur du projet dans sa démarche et ses résultats, à l'optimisation et à la mobilisation des ressources internes et externes, aux retombées du projet dans l'organisation municipale, sur le territoire ou la communauté et, finalement, à l'impact à l'égard de la lutte au dérèglement climatique.

« Quelle fierté de voir une initiative des équipes de la Ville de Victoriaville et du Centre de services scolaire des Bois-Francis être honorée par l'Union des municipalités du Québec. Cette reconnaissance rejaillit sur l'ensemble de nos équipes et nous encourage à continuer d'innover. Enfin, je tiens à souligner la collaboration exceptionnelle de l'équipe du CSSBF. Cet honneur témoigne à nouveau de la capacité de nos organisations de travailler ensemble et d'en obtenir davantage, à meilleur coût, pour le citoyen » indique le directeur général de la Ville de Victoriaville, Yves Arcand.

« Placer les ressources de l'un au service de l'autre et réussir un tel projet de mutualisation demande de développer une vision commune et c'est ce que nous avons réussi à faire avec notre partenaire privilégié qu'est la Ville de Victoriaville. Cette reconnaissance est donc une fierté partagée » se réjouit Frédéric Gagnon, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Bois-Francis.

Ce n'est pas la première fois que Ville et Centre de services scolaire innoveront puisqu'une solide entente de collaboration les lie déjà, avec le Cégep de Victoriaville, pour la mise en commun de toutes les installations sportives sur le territoire de la Ville qui a créé un guichet unique de services. Les deux organisations sont également partenaires dans la construction et le maintien d'autres infrastructures sportives, comme le Complexe multisport Promutuel, un terrain synthétique sportif et le gymnase de l'école Saint-Christophe.

À propos du mérite Ovation municipale

Reconnaissance très courue, le mérite Ovation municipale de l'UMQ souligne de façon toute particulière, depuis 2005, le fruit du travail de municipalités, MRC et organisations municipales qui ont mis de l'avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté. Il s'adresse à toutes les municipalités, aux arrondissements et aux MRC, ainsi qu'aux organismes municipaux à but non lucratif du Québec. En 2024, 110 projets ont été déposés par les municipalités.

Pour plus d'information



Centre de services scolaire des Bois-Francis

C.P. 40

Victoriaville Québec

Canada G6P 6S5

www.csbf.qc.ca



Berceau
développement
durable

Ville de Victoriaville

1, rue Notre-Dame Ouest

Victoriaville Québec

Canada G6P 6T2

www.victoriaville.ca

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

La différence enrichit la vie - Projet visant à normaliser les différences et faire ressortir les richesses qu'elles apportent

28 mai 2024

Julie Thibodeau, technicienne en loisir et Nathalie El-Zoghbi, technicienne en éducation spécialisée, toutes deux à l'école secondaire Dalbé-Viau (Lachine), ont mis sur pied un projet visant à normaliser les différences et faire ressortir les richesses qu'elles apportent. Souhaitant utiliser le graffiti, un mode de communication jeune et dynamique, elles ont sollicité le talent de Corallie Deschamps, une élève de 5e secondaire. Des tags ont ainsi été créés pour célébrer six différences (dyslexie, trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), autisme, dépression, trouble du langage et anxiété) ; les élèves ont du reste été invités à signer les tableaux, afin de signifier leur soutien et leur admiration pour ce que la diversité apporte dans leur vie. La mosaïque d'œuvres constitue est une représentation durable de la beauté de la différence et ajoute de l'espoir pour tous les élèves.



La technicienne en éducation spécialisée Nathalie El-Zoghbi, l'élève Corallie Deschamps, la technicienne en loisirs Julie Thibodeau et la directrice adjointe Gabrielle Roy Béliveau.

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Nouvelle campagne publicitaire - Des jeunes mieux informés sont des jeunes mieux protégés

28 mai 2024

« Quand tu ne le sais pas, tu ne le sais pas »; voilà le thème de la nouvelle campagne publicitaire destinée aux jeunes travailleuses et travailleurs que lance le 27 mai la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cette logique simple a pour objectif d'encourager le dialogue entre les employeurs et les jeunes afin de mieux les protéger.

Les jeunes travailleuses et travailleurs, clientèle prioritaire pour l'organisation, contribuent activement au bon fonctionnement de nombreuses entreprises. Nouvel emploi rimant souvent avec nouvelles tâches, ils s'exposent toutefois à un plus haut risque d'accident du travail. Par ailleurs, l'exécution d'une tâche pour la première fois vient généralement avec son lot de questions. C'est pourquoi il est impératif pour les jeunes d'être accompagnés par l'employeur avec l'information, la formation et la supervision nécessaires.

C'est donc dans ce contexte que la CNESST lance cette campagne publicitaire qui s'adresse à cette clientèle prioritaire ainsi qu'aux employeurs qui les embauchent. Elle vise d'une part à rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de santé et de sécurité du travail (SST) et à les sensibiliser à la réalité des jeunes et, d'autre part, à encourager ces derniers à participer à l'identification des risques et à la recherche de solutions en SST.

Du côté des jeunes travailleuses et travailleurs, la CNESST désire les informer de leurs droits et obligations en matière de santé et de sécurité, les sensibiliser à l'importance de déclarer les lésions professionnelles et les inviter à faire part de leurs observations, de leurs doutes et de leurs questionnements ou suggestions au regard de la SST.

Les messages de prévention seront diffusés jusqu'au 23 juin, puis du 2 décembre au 15 décembre 2024. Alors que la radio et les journaux numériques sont les médiums retenus pour joindre les employeurs, la CNESST mise sur les plateformes numériques les plus populaires pour interpeller les jeunes, telles que Snapchat et YouTube.

Pour visionner la campagne, cliquez [ici](#).

Une vulnérabilité accrue pour les jeunes travailleurs

Année après année, ce sont près de 30 Québécoises ou Québécois de 24 ans ou moins qui se blessent au travail chaque jour.

Les semaines suivant l'embauche sont celles où le risque de subir une lésion professionnelle est le plus élevé. Le fait que les jeunes présentent une mobilité élevée en emploi augmente également leur risque d'être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. En se retrouvant plus souvent en situation de nouveauté en emploi, cette clientèle prioritaire est moins familière avec les méthodes et l'environnement de travail, tout comme avec les risques qu'ils comportent.

De plus, les emplois qu'ils occupent présentent plus souvent un cumul de contraintes physiques (tâches physiquement exigeantes, mouvements répétitifs, etc.) et de contraintes organisationnelles (horaires irréguliers, travail de nuit, etc.).

Liens utiles

- Pour en savoir plus sur le programme éducatif Kinga, prévention jeunesse, visitez nos pages consacrées à ce sujet : [volet primaire](#) et [volet secondaire](#)
- Pour en savoir plus sur l'Escouade prévention jeunesse de la CNESST, pour vérifier la disponibilité du service dans votre région et pour prendre rendez-vous : [Escouade prévention jeunesse](#)
- Pour en savoir plus sur le [Concours vidéo jeunesse](#)

Citations

« Le 1er juin prochain marquera le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de dispositions de la Loi sur l'encadrement du travail des enfants. Nous pouvons être fiers de pouvoir bénéficier d'outils supplémentaires pour favoriser la prise en charge de la santé et la sécurité en milieu de travail de ces jeunes. Je salue le travail de la CNESST qui s'assure quotidiennement du respect des lois en vigueur et qui déploie une multitude d'actions pour informer et sensibiliser les acteurs des milieux de travail, dont la présente campagne lancée aujourd'hui. »

- *Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec*

« En matière de prévention des lésions professionnelles, il est important de travailler à l'instauration d'une culture de prévention durable dans tous les milieux de travail. Cela exige évidemment la collaboration de tous les acteurs. Ceux qui embauchent de jeunes travailleuses et travailleurs doivent composer avec un enjeu supplémentaire, soit la mobilité élevée en emploi. Avec cela en tête, on comprend l'importance de diffuser une campagne de prévention comme celle-ci afin d'encourager le dialogue, d'informer et de sensibiliser les employeurs, les travailleuses et les travailleurs. »

- *Bruno Labrecque, président-directeur général par intérim de la CNESST*

Pour plus d'information



Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville

Québec Québec

Canada G1J 0H7

🌐 www.cnesst.gouv.qc.ca

Surexposition aux écrans - Réfléchir et agir rapidement pour le bien-être des jeunes, redemande le Parti Québécois

NOUVELLES FOURNIES PAR

Aile parlementaire du Parti Québécois →

27 mai, 2024, 13:54 ET

QUÉBEC, le 27 mai 2024 /CNW/ - Le député de Camille-Laurin et chef du Parti Québécois, Paul St-Pierre Plamondon, salue la volonté du premier ministre de tenir des consultations au sujet de l'exposition des jeunes aux écrans et des effets des réseaux sociaux sur leur santé physique et mentale. Il émet deux demandes en vue de la tenue des consultations : agir dans de brefs délais et entendre les auteurs du rapport *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu*. Il rappelle en outre que le changement de cap du gouvernement survient après de multiples appels à l'action du Parti Québécois en ce sens.

EN BREF

- **Le Parti Québécois se réjouit de la tenue de consultations sur la surexposition aux écrans;**
- **Le Parti Québécois demande que l'ensemble des consultations puissent être tenues dans de brefs délais;**
- **Le Parti Québécois souhaite également entendre les auteurs du rapport français *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu* en commission parlementaire.**

Le chef du Parti Québécois est heureux de constater le cheminement du premier ministre sur le sujet des écrans. S'il refusait l'idée d'une commission parlementaire et se moquait des interventions du Parti Québécois sur cet enjeu il y a trois semaines, c'est tout à son honneur d'avoir cheminé depuis.



« Depuis plus d'un an maintenant, mon collègue Pascal Bérubé et moi avons multiplié les interventions pour demander au gouvernement de passer à l'action. Le gouvernement s'est moqué de nous avec l'interdiction du cellulaire à l'école avant de changer de cap ; c'est la même chose ici avec la question de la surexposition aux écrans, où nous sommes intervenus à plusieurs reprises depuis le mois de janvier. Cela dit, c'est l'intérêt et la santé des jeunes qui doivent primer et on se réjouit que le gouvernement se soit rangé à nos arguments », soutient Paul St-Pierre Plamondon.

Le député de Camille-Laurin présente ses demandes au gouvernement en vue de la tenue des consultations parlementaires, qui devront avoir lieu bientôt.

« Notre première demande est la plus importante, c'est d'avoir des délais serrés. Nous ne voulons pas d'une commission qui s'éternise et qui dure de longs mois - voire un an ou plus - nous souhaitons que la commission commence ses travaux le plus rapidement possible. L'objectif devrait être que la commission soit non seulement terminée avant la fin de la prochaine session parlementaire, mais que les recommandations et le rapport soient terminés, pour que le gouvernement nous dise rapidement quel est son plan. À notre avis, les consultations devraient donc avoir lieu dès la fin de l'été et se terminer cet automne. Il est parfaitement envisageable d'avoir un rapport final déposé à la mi-novembre, ce qui laisserait au gouvernement plus d'un mois pour choisir des mesures et élaborer son plan, c'est un délai semblable à ce qui se fait présentement en France. Cela permettrait d'avoir une feuille de route et des directives gouvernementales prêtes pour application à la rentrée de janvier 2025 », a ajouté le chef du Parti Québécois.

La deuxième demande vise à ce que les experts français, auteurs du rapport *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu*, soient invités à présenter comme premiers témoins les conclusions de leur étude aux députés de l'Assemblée nationale.

« Leurs travaux devraient nous servir de base de discussion. Nous ne devrions pas chercher à partir de zéro et tout refaire. Le travail qui a déjà été fait en France est colossal, il s'agit d'un rapport volumineux et extrêmement bien documenté. C'est aussi le plus récent, il date du mois passé. Nous aurons en plus, d'ici la fin du mois de mai, les réponses de l'exécutif français sur les mesures qui seront prises en lien avec le rapport. Tout cela va orienter nos discussions », a conclu le chef du Parti Québécois.

Le fil des événements

Cellulaire en classe

2 mai 2023 : Pendant l'étude des crédits budgétaires, Pascal Bérubé a questionné le ministre de l'Éducation au sujet de l'interdiction du cellulaire à l'école. Le ministre répond que ça relève du conseil d'établissement, mais qu'il est ouvert.

30 mai 2023 : Pascal Bérubé dépose une motion qui demande « d'encadrer l'utilisation du téléphone cellulaire en classe aux niveaux primaire et secondaire, et ce en prévision de la rentrée scolaire 2023-2024 ». La CAQ a battu cette motion.

17 août 2023 : Pascal Bérubé annonce parrainer une pétition sur le cellulaire en classe. Réponse du cabinet : « Les conseils d'établissement des écoles ont déjà en main tous les pouvoirs pour interdire le cellulaire en classe ».

23 août 2023 : 6 jours après l'annonce de la pétition, la CAQ change son fusil d'épaule et le ministre Drainville annonce son intention de proposer l'adoption d'une directive interdisant le cellulaire en classe, sauf pour l'usage à des fins pédagogiques.

4 octobre 2023 : la veille du dépôt de la pétition du Parti Québécois, le gouvernement annonce que la nouvelle directive sera en application d'ici le 31 décembre.

2 mai 2024 : En réponse à une question du chef du Parti Québécois, le premier ministre affirmait : « Mme la Présidente, quand le chef du PQ nous dit : C'est grâce à moi qu'on a enlevé les cellulaires dans les écoles, écoutez, là, il manque une bonne game, parce que ça fait longtemps qu'on en discute au caucus de la CAQ, bien avant le PQ. »

Majorité numérique

27 janvier 2024 : Paul St-Pierre Plamondon propose des mesures pour lutter contre la surexposition aux écrans des jeunes, dont étudier l'instauration d'une majorité numérique.

27 mars 2024 : Le Parti Québécois consacre sa seule motion du mercredi au sujet de la surexposition aux écrans et rappelle un ensemble de propositions à cet effet, dont la majorité numérique.

2 mai 2024 : À la période de questions, Paul St-Pierre Plamondon a interpellé le premier ministre au sujet de la surexposition aux écrans. François Legault lui a répondu : « Bon, est-ce que je viens bien d'entendre le chef du Parti Québécois nous dire : On devrait interdire les médias sociaux pour les enfants de moins de 14 ans? C'est-tu ça qu'il vient de dire, là? Est-ce que j'ai bien entendu? C'est ça, sa suggestion? ».

7 mai 2024 : Le Parti Québécois dépose une motion avec le libellé « Qu'elle mandate la Commission de la santé et des services sociaux pour étudier les différentes recommandations de ce rapport et toute autre littérature pertinente afin de trouver des solutions à l'enjeu du temps d'écran chez les jeunes ». Elle est rejetée par la CAQ.

23 mai 2024 : Pascal Bérubé dépose une motion avec le libellé « Que l'Assemblée nationale reconnaisse la nécessité et la pertinence d'instaurer une majorité numérique ». Elle est rejetée par la CAQ.

26 mai 2024 : Le premier ministre écrit aux chefs des partis d'opposition pour leur demander leur appui à la tenue d'une commission portant sur la surexposition aux écrans.

SOURCE Aile parlementaire du Parti Québécois

Renseignements: SOURCE : Emmanuel Renaud, Attaché de presse, Aile parlementaire du Parti Québécois, 418-720-5717, emmanuel.renaud@assnat.qc.ca

Négociations du secteur public : le personnel de soutien scolaire et les professionnel(le)s de l'éducation du SCFP s'entendent sur les textes

NOUVELLES FOURNIES PAR

Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) →

28 mai, 2024, 06:50 ET

MONTRÉAL, le 28 mai 2024 /CNW/ - Dans le secteur de l'éducation, deux groupes affiliés au SCFP annoncent qu'ils se sont entendus avec le gouvernement et que les textes finaux pour le nouveau contrat sont conformes à l'entente de principe annoncée le 24 et 27 décembre dernier. Les 11 950 membres du soutien scolaire ainsi que les quelques 1100 membres du Syndicat des professionnels et professionnelles de Laval-Rive-Nord (SPPLRN) sont un pas plus proches de la finalisation de l'entente.

« Après plusieurs semaines d'échange de textes, nous sommes heureux d'annoncer que nous sommes dans la dernière phase vers la signature de notre nouvelle convention collective. Nous serons en mesure de vous confirmer la date de signature dans les prochains jours », d'expliquer Richard Delisle, vice-président du secteur de l'éducation au SCFP-Québec.

D'ici là, Richard Delisle mentionne que le comité de négociation rencontrera les dirigeants des sections locales afin de les informer des échéanciers prévus pour la signature. Un aide-mémoire sera également distribué pour leur expliquer l'ensemble des dispositions de la nouvelle convention collective, notamment le versement de la rétroactivité, l'application des nouveaux taux de salaire et les primes.

Du côté du SPPLRN, le syndicat regarde le chemin parcouru et voit la fin de cette ronde de pourparlers. « *Après des négociations préparées longuement avant la fin de la dernière convention collective, dans la foulée d'une mobilisation historique de ses membres et après de longues heures de rencontres et de discussions, le SPPLRN-SCFP est fier de faire cette annonce. Prochaine étape : la signature du nouveau contrat* », de dire Yves Devost, président du SPPLRN.

Les représentants syndicaux sont maintenant en attente de la prochaine étape : la signature du nouveau contrat.

Comptant plus de 137 000 membres au Québec, le SCFP représente environ 13 150 membres dans le secteur de l'éducation au Québec. Le SCFP est de plus présent dans les secteurs suivants : les affaires sociales, les communications, les universités, l'énergie, les municipalités, les sociétés d'État et organismes publics, les transports aérien et terrestre, le secteur mixte, le transport maritime ainsi que le secteur incendie. Il est le plus grand syndicat affilié à la FTQ.

SOURCE Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

Renseignements: Lisa Djevahirdjian, 514 831-3815, ldjevahirdjian@scfp.ca

Prix de reconnaissance en lecture et prix Étincelle - Le ministère de l'Éducation rend hommage à des gens de passion qui cultivent l'amour de la lecture chez les élèves

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du ministre de l'Éducation →

27 mai, 2024, 17:00 ET

QUÉBEC, le 27 mai 2024 /CNW/ - Afin de mettre en lumière les initiatives inspirantes en matière de lecture, le ministère de l'Éducation a récompensé aujourd'hui douze projets gagnants et sept lauréats pour la présentation 2023-2024 des Prix de reconnaissance en lecture et des prix Étincelle (voir liste en annexe).

Les Prix de reconnaissance en lecture rendent hommage à celles et à ceux qui réalisent des projets stimulants en matière d'enseignement de la lecture dans nos écoles. Les prix Étincelle, quant à eux, valorisent le travail des membres du réseau scolaire qui ont à cœur l'amélioration de l'enseignement de la lecture et qui alimentent la passion de lire dans leur entourage.

La cérémonie, animée par l'auteur et comédien Simon Boulerice, s'est tenue à Montréal en présence de M. Jean-Bernard Émond, adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation (volets éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et formation professionnelle). Des illustrations inédites de l'illustrateur Félix Girard ont aussi été remises aux lauréates et lauréats des prix Étincelle.

Citations :

« Quand on parle de réussite scolaire, une chose est certaine : la lecture joue un rôle central. Il est donc important que nos jeunes développent le goût de lire. Les gens dont le travail a été souligné aujourd'hui par des Prix de reconnaissance en lecture et des prix Étincelle sont de véritables exemples dans ce domaine. Je tiens à féliciter les lauréates et lauréats, qui incarnent dans nos milieux scolaires l'idée que le plaisir de lire, ça se transmet! »

Bernard Drainville, ministre de l'Éducation

« Je suis très heureux d'avoir pu souligner la créativité et l'engagement des lauréates et lauréats honorés aujourd'hui lors de cette belle cérémonie. Il ne faut pas sous-estimer les effets durables que produit sur nos élèves la découverte des possibilités infinies offertes par la lecture et la littérature. Ces bénéfices nous suivent toute notre vie, et je suis rassuré de voir à quel point la transmission du goût de la lecture tient à cœur au personnel qui travaille dans nos écoles. »

Jean-Bernard Émond, député de Richelieu et adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation (volets éducation préscolaire, primaire et secondaire et formation professionnelle)

Liens connexes :

- **Renseignements généraux sur les prix en lecture :**

<https://www.quebec.ca/gouvernement/reconnaissance-prix/education/prix-lecture>

Pour en savoir plus sur les activités du ministère de l'Éducation, suivez-le sur les médias sociaux :

<https://www.facebook.com/quebeceducation>

<https://twitter.com/EducationQC>

<https://www.linkedin.com/company/339645>

<https://www.youtube.com/channel/UCgcPCv5VQhsAY3vNNoH6Zrw>

https://www.instagram.com/education_qc/



Annexe - Liste des gagnants

Prix de reconnaissance en lecture

Projet gagnant	Prix remporté	Responsable du projet	Établissement scolaire et CSS
<i>De balado en balado!</i>	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Émilie Lupien Durocher	École de l'Amitié Centre de services scolaire des Patriotes
<i>Rencontre intergénérationnelle avec Kim Thúy</i>	Association québécoise des professeur.e.s de français (AQPF)	Éloïse Viens	Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup
<i>Humains d'ici et d'ailleurs</i>	Fondation Lire pour réussir	Claudine Grenier	École Jésus-Marie de Beauceville
<i>Salon du livre</i>	Association québécoise des enseignantes et des enseignants du primaire (AQEP)	Catherine Deschênes	École Jean-Leman Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries
<i>Les Dragonniers partagent leurs coups de cœur</i>	Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS)	Lorie Trinquet	École Saint-Mathieu Centre de services scolaire des Découvreurs
<i>Projet dont vous êtes le héros</i>	Communication-Jeunesse	Jessica Thibault	Centre de services scolaire de Portneuf
<i>Livrooom</i>	Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS)	Viviane Morin	École Saint-Jean-de-Matha École Notre-Dame-du-Foyer École Marie-Rollet École Saint-Émile École Saint-François Solano Centre de services scolaire de Montréal
<i>Privés de leurs libertés et de leurs droits civils</i>	Association des conseillères et des conseillers pédagogiques du Québec (ACCPQ)	Mathieu Mercier	École secondaire de Rivière-du-Loup Centre de services scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup
<i>Et si</i>	Prix pédagogique du ministère de l'Éducation	Anick Larouche	École secondaire de l'Odysée Centre de services scolaire des Sommets
<i>Ce qui disparaît</i>	Prix pédagogique du ministère de l'Éducation	Gabrielle St-Germain	Collège Sainte-Anne
<i>Lisons, rions, brillons avec Simon</i>	Prix national du ministère de l'Éducation	Fanny Desaulniers	École primaire Dominique-Savio Centre de services scolaire des Sommets
<i>La littérature jeunesse... un pouvoir inouï pour la vie!</i>	Prix national du ministère de l'Éducation	Karine Legault	Académie Ste-Thérèse

Prix Étincelle

Lauréate ou lauréat	Profession	Établissement scolaire	CSS
Catherine Giguère	Enseignante au secondaire	Mont-Bruno	Centre de services scolaire des Patriotes
Alain Riou	Bibliothécaire	Mont Notre-Dame de Sherbrooke	
Chantal Serpa	Orthopédagogue	École Hélène-Boullé	Centre de services scolaire de Montréal
Julie Beauvais	Bibliothécaire	Collège Jean de la Mennais	
Marie-Claude Bergeron	Conseillère pédagogique		Commission scolaire English-Montréal
Alexe Deschatelets	Enseignante au primaire	École Jacques-De Chambly	Centre de services scolaire des Patriotes
Patrick Lizotte	Directeur des services pédagogiques	École Marie-Clarac	

SOURCE Cabinet du ministre de l'Éducation

Renseignements: Source : Antoine De la Durantaye, Directeur des communications, Cabinet du ministre de l'Éducation, antoine.deladurantaye@education.gouv.qc.ca; Pour renseignements : Responsable des relations de presse, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Enseignement supérieur, relationsmedias@education.gouv.qc.ca